



Édito.....	3
Budget communal 2015.....	4
• Budget de fonctionnement - Page 4	
• Budget d'investissement - Page 5	
• Taux d'imposition - Page 5	
• Dette en capital - Page 5	
Municipalité.....	6
• Une communication interactive et dynamique - Page 6	
• Agenda - Page 7	
• Un nouveau logo pour une image plus moderne - Page 8	
• Le site internet de la mairie fait peau neuve en 2016 - Page 9	
Urbanisme.....	10
• Révision du PLU, que va t-il se passer ? - Page 10	
• La route du Bief du Moulin, plus conviviale et sécurisée - Page 12	
• Des travaux route de la Crusille pour privilégier les déplacements doux - Page 13	
Économie - Commerces.....	14
• Un linéaire commerçant pour préserver l'avenir du commerce de proximité - Page 14	
• L'ECAN se remobilise pour la dynamique locale - Page 15	
• L'atelier relais est vendu - Page 15	
Du côté des aînés.....	16
• EHPAD du lac d'Aiguebelette, quelles démarches pour vos admissions ? - Page 16	
• RESA, une histoire de solidarité, de proximité et de moments partagés - Page 16	
Petite enfance.....	17
• Le Relais des assistantes maternelles ouvrira en janvier - Page 17	
• Multi-accueil de Lépin-le-Lac - Novalaise, informations pratiques - Page 17	
Vie scolaire.....	18
• SIVU groupe scolaire de Novalaise, natation en eaux libres - Page 18	
• SIVU, informations pratiques - Page 18	
• Les écoles fêtent Noël - Page 18	
Environnement.....	20
• Le verger sauvage Thévenon-Rousseau, sauvegarder, transmettre et partager - Page 20	
• Le frelon asiatique, une menace pour de nombreuses espèces - Page 22	
• De la boîte à musiques à la boîte à musée - Page 22	
Développement durable.....	23
• Consommer local pour gagner en qualité de vie - Page 23	
Culture.....	24
• Le chant des Allobroges, petite histoire de l'hymne savoisien - Page 24	
• Échappées belles, une journée de tournage sur le lac - Page 25	
• Bibliothèque municipale - Page 26	
• La grille de Catherine - Page 26	
Sports - Loisirs.....	27
• Richard Ehny, 6 <sup>e</sup> dan de karaté - Page 27	
• Le club de gym vous accueille - Page 27	
• Forum des associations : une journée de convivialité - Page 27	
Informations pratiques.....	28
• Le bureau de poste devient une Maison de services au public - Page 28	
• Décès, le choix de la crémation - Page 29	
• Louer une salle communale, c'est simple - Page 30	
• Un second bureau de vote à Novalaise - Page 30	
• Interdiction de stationner les jours de marché - Page 30	
Carnet 2015.....	31



## Mieux nous connaître pour mieux vivre ensemble



Chères Novalésanes,  
chers Novalésans,

Les premières lignes de cet éditorial prendront la forme d'un hommage aux victimes et à leurs familles touchées et endeuillées par la folie humaine que la France a subi ces derniers mois.

Chacun ne peut que se sentir atteint quand nos valeurs républicaines sont menacées : ici, à

Novalaise, dans notre vie quotidienne, soyons forts et solidaires autour de notre devise :

**« Liberté, égalité, fraternité ».**

Profitons du lien social apporté par l'ensemble des associations. Celles-ci ont à cœur de nous réunir autour de leurs activités.

L'année 2016 aura encore été une année dynamique pour la commune.

Nous avons vendu à la famille Luquain l'ensemble des bâtiments dits Grange de l'Épine et avons conservé un terrain de 1 200 m<sup>2</sup> constructible, classé en zone Ud. La propriété remembrée a permis de reconstituer l'unité architecturale et patrimoniale. Le produit de la vente a été réinvesti dans la troisième tranche de travaux pour la réhabilitation de la Maison des associations. Cet automne, nous procédons à la réfection de la partie nord de la toiture du bâtiment. Au printemps, nous engagerons les travaux de réfection des façades.

Nous avons vendu également l'ancien atelier relais (qu'occupait la Cidrerie) à la société Al'Pac géothermie qui se développe localement. Cette entreprise a rénové entièrement le bâtiment pour accueillir ses 17 salariés.

Une partie du produit de la vente a servi à acquérir, place du Bourniau, le bâtiment des Consorts Berger-Damaisin.

La Commune étudie le futur projet qui nécessitera probablement une démolition. Cet emplacement pourrait être une place ou pourrait accueillir un bâtiment composé de commerces et de logements dont l'esprit architectural respecterait celui du centre-bourg.

La Commune de Novalaise a échangé avec le Département de la Savoie l'ancienne Boîte à musique, qui accueille désormais le musée Lac & Nature, avec le bâtiment de Bon Vent abritant les bureaux du Département, chargés de la gestion de la base d'aviron.

Actuellement, nous avons à l'étude le projet de sécurisation et d'aménagement piétonnier, route de la Crusille depuis la sortie du centre-bourg jusqu'au carrefour avec la route du Collomb. Ces travaux permettront l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, la mise en œuvre de l'éclairage public ainsi que la réalisation de trottoirs. Cet ensemble sera entièrement végétalisé et paysagé.

D'autre part, un rond-point sera créé en amont de la traverse du calvaire pour désengorger la circulation du centre-bourg, notamment autour de la place du Bourniau. Ce rond-point permettra également de raccorder la RD 916 à la RD 36 (route du Banchet) et RD 36 E (route de St-Alban-de-Montbel). Le début de ces travaux est prévu en septembre 2017.

D'ici la fin de l'année, nous aurons délibéré pour réviser notre PLU datant de 2003 afin de le mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) datant de septembre 2015. Nous avons, d'ores et déjà, instauré le linéaire commercial prioritaire dans le centre-bourg à l'intérieur duquel le changement de destination sera interdit pour les locaux actuellement de commerce, artisanat ou de services ainsi que les annexes s'y rattachant et ce, afin de permettre la préservation des cellules commerciales existantes du centre bourg et favoriser l'avenir du commerce local.

Je vous laisse découvrir la vie de la commune au travers de ce nouveau bulletin municipal.

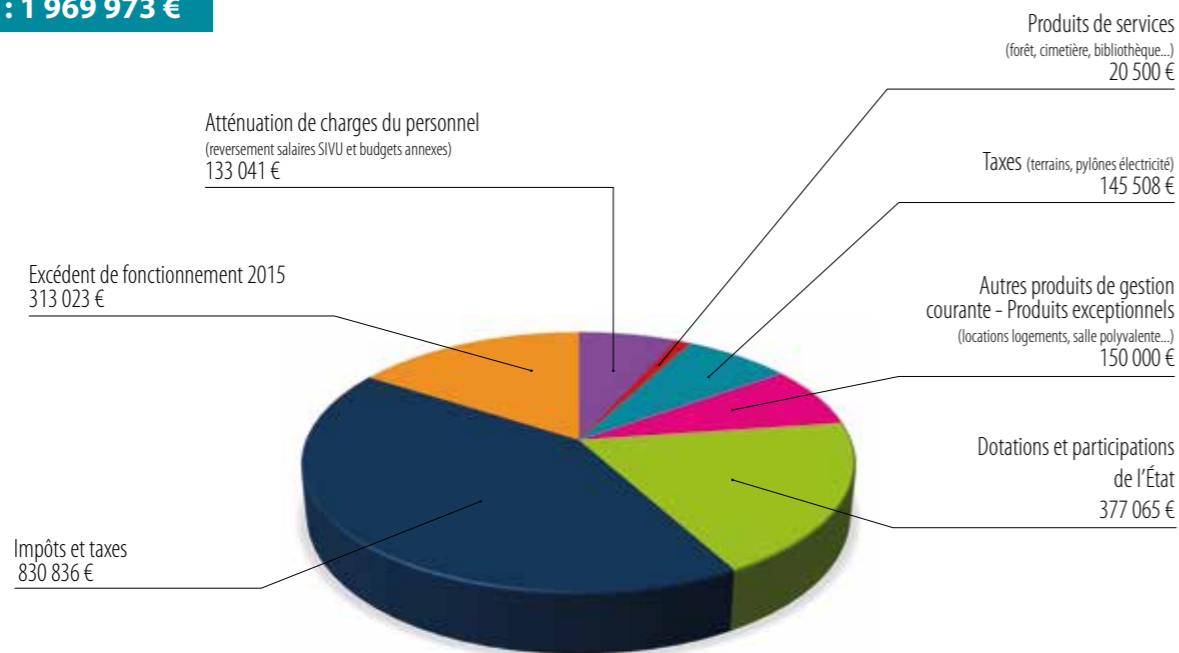
Enfin, je vous renouvelle mon attachement au service de tous et sachez que je reste disponible et à votre écoute.

Denis Guillermand, Maire  
Président de la Communauté  
de communes du lac d'Aiguebelette

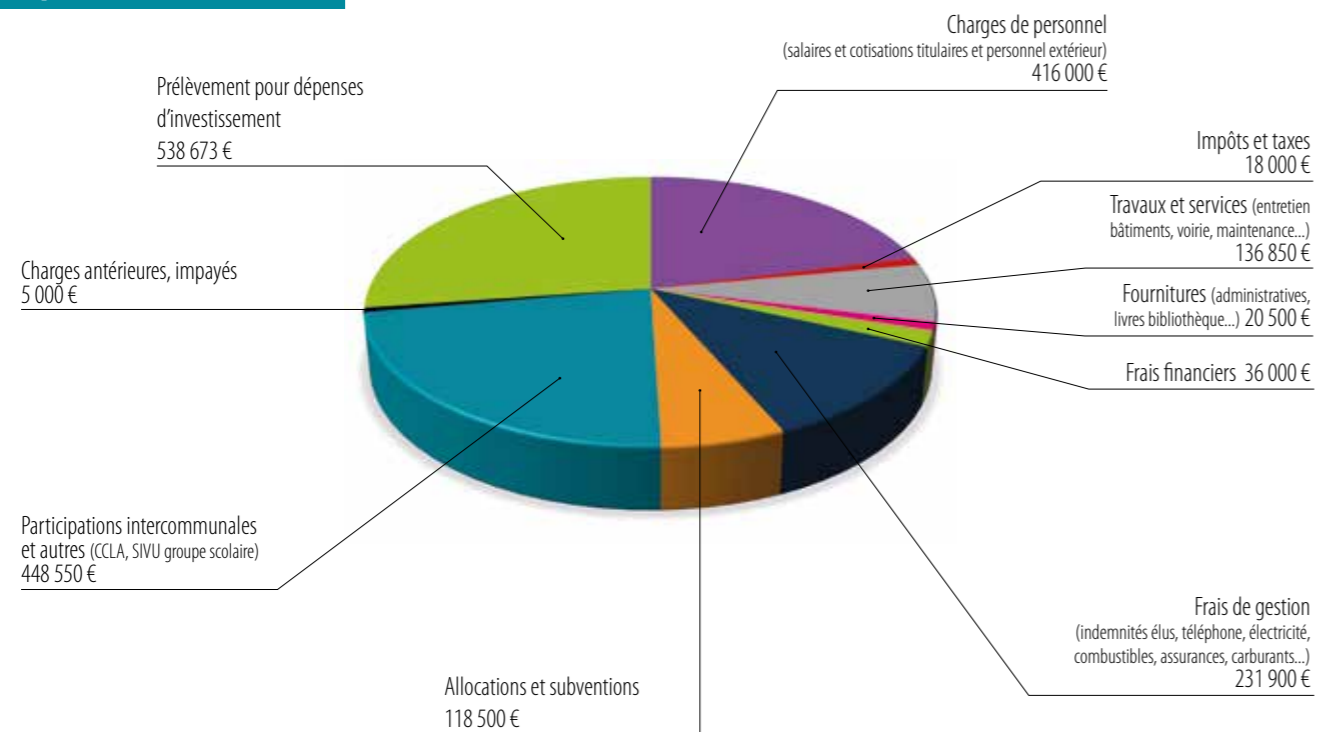


## Budget de fonctionnement

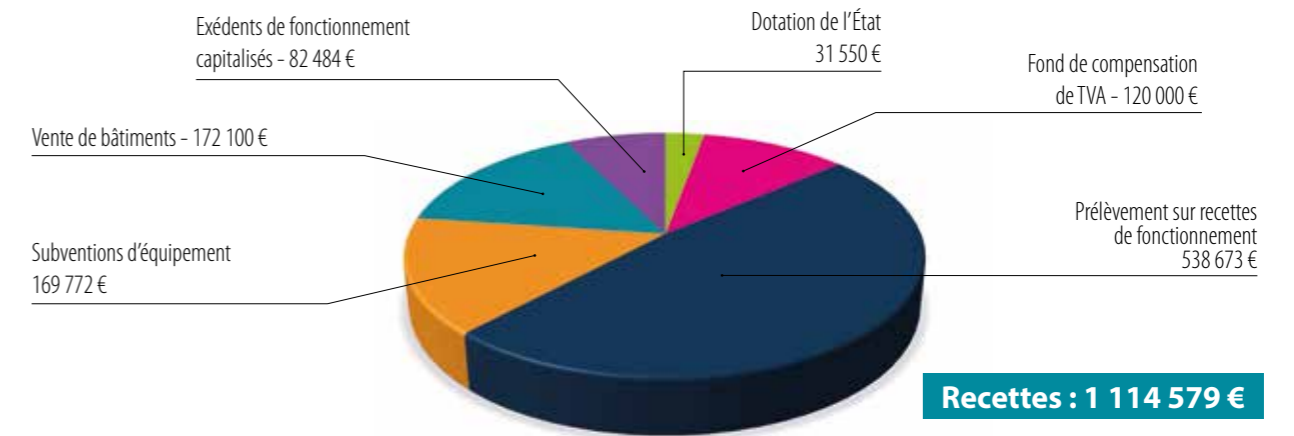
**Recettes : 1 969 973 €**



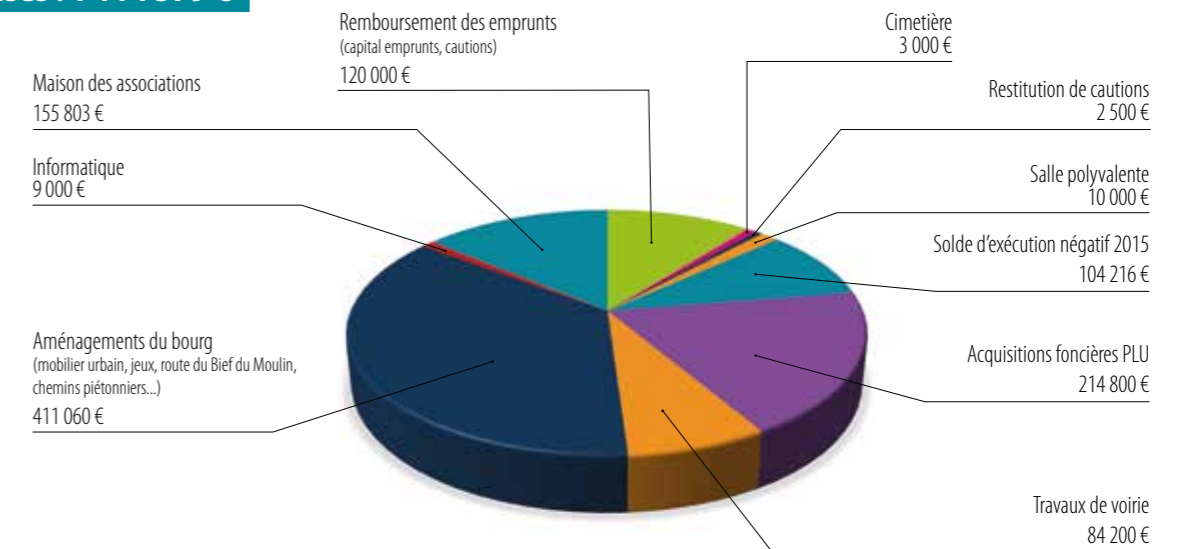
**Dépenses : 1 969 973 €**



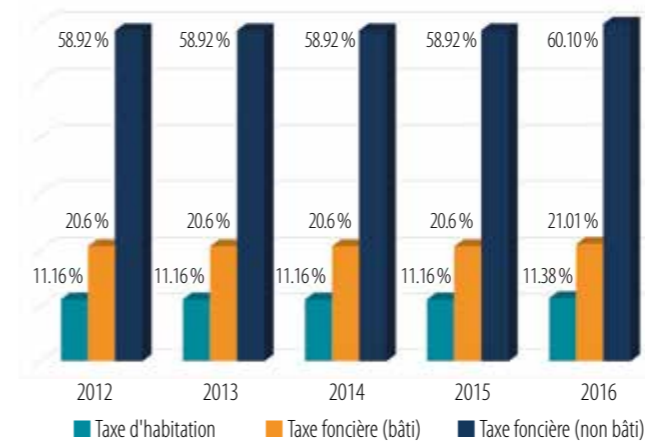
## Budget d'investissement



**Dépenses : 1 114 579 €**

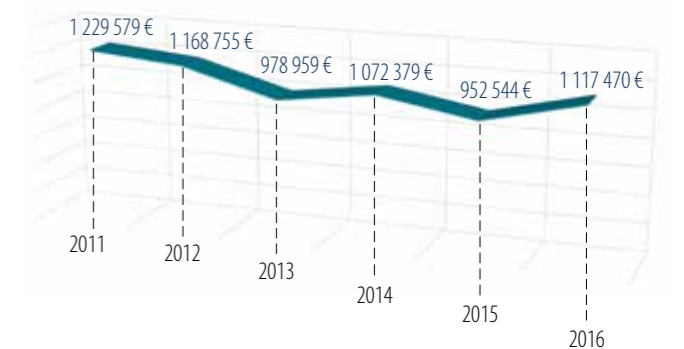


**Taux d'imposition : + 2 % sur 5 ans**



**Dettes en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Montant de la dette par habitant : 549 €





## Une communication interactive et dynamique

LE PANNEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE PERMET À NOTRE COLLECTIVITÉ DE COMMUNIQUER AVEC SES CITOYENS DE MANIÈRE INTERACTIVE ET DYNAMIQUE. DEVANT LES DEMANDES CROISSANTES D’ACCÈS À CE PANNEAU DE LA PART DES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS OU MUNICIPALITÉS DE NOTRE TERRITOIRE, LA COMMISSION ANIMATION - COMMUNICATION A DÉCIDÉ DE RÉDIGER ET DE METTRE EN APPLICATION UN RÈGLEMENT DE GESTION DE CE MÉDIA.

### Règlement pour l'utilisation du panneau d'affichage électronique

#### 1- Présentation

La commune de Novalaise possède un panneau d'affichage électronique permettant de diffuser des messages fixes et déroulants. Ce panneau est la propriété de la Commune de Novalaise, qui, par l'intermédiaire de son service secrétariat, enregistre les messages et gère l'affichage.

L'affichage municipal est prioritaire. Il est ouvert aux associations selon le règlement d'utilisation ci-dessous.

Les panneaux électroniques d'information ont pour objectifs, par ordre de priorité :

1. de diffuser les informations municipales,
2. de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune,
3. et, dans la mesure des espaces disponibles, d'accompagner les associations communales ou intercommunales dans la promotion de leurs manifestations,
4. la diffusion d'informations sur le panneau d'affichage électronique est gratuite.

#### 2. Nature des messages et identification des annonceurs

##### a. Les annonceurs potentiels

Les services municipaux, les associations Novalaisanes et assimilées et tout autre établissement public ou service public sont concernés par ce panneau et pourront soumettre des propositions de message.

##### b. Les types de messages :

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général et relatives à Novalaise s'adressant à un nombre important de personnes :

- les informations municipales et préfectorales : comme par exemple les inscriptions sur les listes électorales, les conseils municipaux, les réunions publiques,
- les informations liées à la circulation et à la sécurité (travaux, déviations...);
- les informations émanant de la Communication - Animation de la municipalité ou en partenariat avec la communauté de communes : concerts, spectacles, expositions programmées à Novalaise et dans les communes de la CCLA,
- les informations nécessitant une communication vers le grand public : œuvres humanitaires, appels au don du sang, alertes météo...
- les manifestations associatives à caractère culturel ou solidaire,
- les informations sportives : événements ou manifestations sportives.

##### c. Les messages exclus de ce cadre :

- les messages d'ordre privé (qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise : horaires d'ouverture d'une entreprise...),
- les messages à caractère purement commercial et publicitaire,
- les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres,
- les messages ne présentant pas un intérêt communal affirmé,



- les informations à caractère politique, syndical ou culturel,
- toute demande comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires sera refusée.

#### 3. La procédure

##### a. La demande

Un formulaire papier de proposition de message est disponible à l'accueil de la mairie.

##### b. Le message

Le message devra respecter le nombre de cases, soit quatre lignes de seize caractères maximum espaces compris, ainsi que les trente caractères défilant de la cinquième et dernière ligne. Pour une lecture plus efficace, il est conseillé d'être très synthétique.

Le message devra comporter les informations de base et dans cet ordre :

- Quoi (l'objet de la manifestation) ?
- Quand (la date et l'heure) ?

- Où (le lieu, en respectant les noms officiels des lieux et bâtiments communaux) ?
- Qui (l'organisateur) ?
- Information complémentaire (par exemple préciser si l'entrée à la manifestation est libre).

Avant toute programmation, chaque annonce sera soumise à l'autorité compétente qui examinera si elle peut être diffusée en l'état et procédera, le cas échéant, à sa reformulation.

##### c. Les délais à respecter

Les demandes de diffusion devront parvenir en mairie (à l'accueil qui transmettra au service) au moins 15 jours avant la date de diffusion souhaitée. Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles. Le message ne pourra être affiché qu'au plus tôt huit jours avant la manifestation. Il sera automatiquement annulé après celle-ci.

##### d. La diffusion des messages

Pour la bonne lisibilité des informations, le panneau d'affichage électronique ne doit pas communiquer sur plus de quinze messages à la fois. En période estivale, de grande sollicitation, il sera possible de limiter et réguler la diffusion des messages.

La Commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Le type de message et le nombre de jours de passage seront dépendants de l'importance de la manifestation et du nombre de messages en mémoire sur la même période.

La Commune reste juge de l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages.

En cas d'impossibilité concernant la demande, le service secrétariat prévendra le demandeur.



##### e. Contentieux

La Mairie ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, erroné ou mal interprété, aurait pu générer.

En cas d'impossibilité de mettre un ou plusieurs messages selon les critères définis en raison d'un manque d'espace, la Municipalité est seule habilitée à faire un choix et aucune réclamation ne sera recevable.

Gilles Gros, adjoint

## Agenda

### Cérémonie des vœux

Denis Guillermand, Maire de Novalaise et l'équipe municipale organiseront la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à la population, le vendredi 6 janvier 2017 à 19 h à la salle polyvalente de Novalaise.



### Repas des aînés

C'est le samedi 21 janvier qu'aura lieu le repas des aînés. Cet événement porté par le CCAS est organisé avec le concours des membres de la commission animation du conseil municipal. Cette année, après un repas sur le thème de l'Italie, c'est Jacques Pichaud qui viendra chanter et faire danser les convives. Sont invités à ce repas, les personnes de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales de la commune, ainsi que les résidents de l'EHPAD. Cette journée attire entre 100 et 120 personnes suivant les années.



Retrouvez les animations proposées sur la commune en scannant le QRCode.





## Un nouveau logo pour une image plus moderne

LE MOT « LOGO » VIENT DU GREC LOGOS QUI SIGNIFIE « PAROLE », LE LOGO EST UN DESSIN « QUI PARLE ». COMME POUR LE BLASON, SON GRAPHISME SYMBOLISE LES QUALITÉS QUE L'ON VEUT METTRE EN AVANT. NOTRE COMMUNE DE NOVALAISE SE DEVAIT D'AVOIR UNE IMAGE REPRÉSENTANT CE QU'ELLE EST : UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE... AVEC SON TEMPS.



L'ancien logo ayant un manque criant de modernité, il a été décidé par le conseil municipal et par la commission communication de le remettre au goût du jour. Rapidement, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait conserver les images que le précédent renvoyait : le lac et les montagnes bien sûr. Le travail qui a alors été conduit pendant presque six mois avec Céline Pépin (TDS&Co) a été de représenter celles-ci de façon simple et moderne.

Tous les éléments de notre commune tournée vers la nature sont présents, avec des couleurs vives faisant ressortir ce sentiment de bien-être. La signature « entre lac et montagne » a été conservée.

### La charte graphique

La charte graphique, c'est le recueil des commandements de notre identité visuelle. C'est un document qui nous servira de point de repère visuel, un ensemble de règles qui vont définir comment et dans quelles conditions nous allons utiliser nos éléments visuels et *in fine*, l'outil qui nous fera exister par association dans l'esprit des habitants comme dans celui des touristes.

Le but d'une charte graphique est de nous assurer une cohérence, une harmonisation dans tous nos supports de communication, qu'il s'agisse :

- d'un support papier (cartes de visite, flyers, affiches, enveloppes, papier à entête...)
- d'un support physique (véhicules, panneaux électroniques, tee-shirt...),
- d'un support virtuel (présentation électronique, vidéo, multimédia, site web, email, newsletter...),
- ou de tout ce qui pourra surgir comme nouvelle création graphique !

Tout document émanant de la mairie doit pouvoir être identifié au premier coup d'œil.

**Que trouve-t-on exactement dans cette charte graphique ? On sait maintenant que c'est un ensemble de règles, mais qui portent sur quoi ?**

#### a. Le logo

Notre logo est la clef de voûte de notre identité graphique !

Vous avez certainement déjà vu des présentations ou des documents où un logo est étiré, déformé, minuscule, limite méconnaissable ou illisible... c'est pour éviter ça que la charte graphique définit les conditions de son utilisation : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement par rapport aux autres éléments (texte, titres, marges, etc.).

#### b. La typographie (police d'écriture)

La charte définit les règles de mise en page et d'utilisation de la typographie dans un document.

#### c. Les couleurs

Le choix des couleurs doit être limité pour permettre une meilleure mémorisation et une distinction rapide. Si nous devons imprimer notre logo sur une surface colorée (voitures, pochettes plastiques, etc.), ce qui est permis et ce qui ne l'est pas est stipulé dans la charte graphique... certaines couleurs ne sont pas souhaitables avec notre logo. L'utilisation de nos signes graphiques est également spécifiée pour le noir et blanc.

Voici donc des changements qui permettront à la commune de communiquer de façon homogène, d'avoir une empreinte visuelle moderne et respectant les valeurs des habitants. Ils accompagnent d'ores et déjà le tout nouveau site internet de notre commune.

**Stéphane Diez,**  
conseiller municipal



## Le site internet de la mairie fait peau neuve en 2016

LA NOUVELLE VERSION DU SITE INTERNET DE NOTRE COMMUNE [WWW.NOVALAISE.FR](http://WWW.NOVALAISE.FR) A ÉTÉ MISE EN LIGNE LE LUNDI 26 SEPTEMBRE.

Cette nouvelle version est le résultat d'un projet sur lequel a travaillé la commission communication, en tenant compte des critiques des utilisateurs et des demandes venant en particulier des associations et des commerçants.

À l'issue d'une consultation de différents fournisseurs fin 2015, la société b2f a été retenue pour le développement de cette nouvelle version.

Outre que leur nouveau produit (basé sur un noyau *Responsive Design*) offrait toutes les caractéristiques techniques requises ainsi qu'un bon rapport qualité - prix, ce choix offrait l'avantage de pouvoir récupérer de façon

quasi-automatique les informations pérennes de l'ancien site, et de garder le même hébergement du site.

Après une phase de définition, le développement s'est effectué sur environ quatre mois. En parallèle, et pour offrir un nouvel annuaire détaillé des commerces, services et des associations, l'équipe de la municipalité a recueilli les renseignements, photos auprès des personnes concernées.

Un premier projet a permis d'apporter quelques corrections et évolutions et la mise en ligne effective a été effectuée le 26 septembre.

Outre une présentation au look modernisé, ce site a surtout la caractéristique de s'adapter à l'écran qui est utilisé pour le consulter : sur smartphones, tablettes, PC ou MAC, la taille et la

disposition de l'écran s'adaptent automatiquement à votre appareil, facilitant ainsi la lecture du texte et la vision des photos. À titre d'exemple, les photos ci-jointes montrent le format de la page d'accueil sur PC, tablette et smartphone.

On y retrouve les actualités de la commune et de la région agrémentées de photos, et toutes les informations pratiques pour les démarches administratives. De nouvelles fonctions telles que les demandes de réservation de salles en ligne, et la mise à jour des actualités des associations par un accès particulier sont offertes.

Nous vous souhaitons de bonnes et utiles navigations sur ce site de Novalaise !

**Alain Plouzeau,**  
conseiller municipal





# Révision du PLU

## Que va-t-il se passer ?

À L'HEURE DE LA PARUTION DE CE JOURNAL MUNICIPAL, ET SAUF IMPRÉVU, LA MUNICIPALITÉ AURA PRIS, EN NOVEMBRE OU EN DÉCEMBRE, LA DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DE SON PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME).

Il était dommage de ne pas profiter du journal municipal 2016 pour donner une information générale sur la révision du PLU, même si nous ne pouvons pas préciser davantage certaines informations, tout simplement car elles ne sont pas encore connues à la date de rédaction (octobre 2016).

### Pourquoi cette révision ?

Notre PLU actuel a été approuvé en 2003. Beaucoup d'évolutions ont eu lieu en treize ans. Nous avons fait le bilan du PLU l'hiver dernier, et nous avons conclu qu'il fallait le réviser.

1. Notre PLU avait été écrit en se basant sur des hypothèses d'évolution du village qui ont soit abouti, soit ne se sont pas toujours réalisées comme prévu. Le PLU doit se fixer de nouveaux objectifs pour pouvoir répondre aux besoins de la collectivité pour les années à venir (le bilan du PLU est en ligne sur le site internet de la commune).
2. Notre PLU doit être mis en compatibilité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'avant-pays savoyard. Le SCOT donne des préconisations précises sur des thèmes aussi variés que l'agriculture, l'environnement, l'habitat, l'économie, les transports... que nous devons obligatoirement intégrer à nos documents d'urbanisme.



3. Notre PLU a besoin d'être repris pour intégrer de grandes modifications réglementaires du Code de l'Urbanisme, dont la loi Alur et la loi Grenelle.

### La procédure

La révision complète du PLU est une procédure longue, qui va durer environ deux ans et demi, peut-être même trois ans. Jusqu'à son approbation définitive c'est toujours l'ancien PLU qui reste applicable.

#### La consultation des bureaux d'études

La première chose à faire est de désigner un bureau d'études spécialisé en urbanisme pour nous accompagner. Le travail est trop lourd à porter et beaucoup trop encadré réglementairement pour que nous puissions le faire seuls. La procédure de consultation des bureaux d'études va durer environ trois mois.

#### Le déroulement de la procédure

Sans rentrer dans le détail, la procédure comprend deux grandes étapes :

1. La phase « études et projet » (durée environ un an et demi).

Au cours de cette phase, un état des lieux détaillé sera réalisé, puis les objectifs envisagés dans la délibération d'engagement seront affinés et approfondis. Des points stratégiques seront étudiés plus en détail. Tout ce travail permettra de donner corps à un projet de PLU qui sera arrêté par le conseil municipal.

2. La phase « enquête, avis et approbations » (durée environ un an) :

Une fois que le projet de PLU convient à la municipalité, il faut encore le faire approuver par un ensemble de personnes. Le projet de PLU est soumis à enquête publique, sous le contrôle d'un commissaire-enquêteur. Les avis et doléances des particuliers, sont recueillis sur un registre d'enquête. Les personnes publiques associées sont conviées à donner leur avis sur le projet. Le bilan de la concertation est transmis au commissaire-enquêteur. Celui-ci établit son rapport et peut prescrire de reprendre le document pour intégrer des modifications.

S'ensuivent des allers-retours d'approbation et de validation par les autorités compétentes.

Cette étape « d'enquête, avis et approbations » est longue car des délais légaux sont donnés aux uns et aux autres pour disposer du temps nécessaire à l'analyse du projet.

Le projet n'est définitivement adopté par le Conseil Municipal que lorsque toutes les étapes ont été validées.

### La concertation des habitants

Les modalités de la concertation sont encadrées par le Code de l'urbanisme (articles L 103-4 et L 103-6). Elles sont décidées par délibération du conseil municipal, en même temps que la délibération d'engagement de la révision : elles devraient donc, à la date de la publication de ce journal municipal, avoir été prises (si c'est le cas, la délibération est affichée sur le panneau d'informations communales, et le détail des conditions de la concertation y figure).

En général, une concertation de PLU pour une commune de la taille de Novalaise, comprend au moins trois ou quatre réunions publiques d'information, réparties pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la mise à disposition d'un registre pour noter des observations ou idées d'intérêt général, des informations et explications données sur le site internet de la commune et/ou diffusées dans les boîtes aux lettres (journal municipal, communication spécifique), etc. Le bureau d'études pourra également faire des propositions complémentaires. Outre la concertation des habitants, les acteurs socio-économiques sont associés à l'élaboration du projet de façon plus « opérationnelle », pendant les études.

### Le cadre réglementaire du PLU

La réalisation du PLU est sous la responsabilité de la Commune. Pour autant, les élus sont très loin de faire comme bon leur semble. Nous sommes maintenus et même, on peut le dire, contraints, dans un cadre solide. Notre nouveau PLU devra respecter les « règlements d'urbanisme supérieurs » que sont le SCOT et le code de l'urbanisme.

### Le code de l'urbanisme

Impossible de raconter le code de l'urbanisme en quelques lignes. Citons toutefois les deux premiers articles du Code de l'Urbanisme, les articles L 101-1 et L 101-2, qui donne « l'état d'esprit » de la loi française sur l'urbanisme en 2016 :

Article L 101-1 « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

Article L 101-2 « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1. L'équilibre entre :
  - les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
  - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
  - une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
  - la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
  - les besoins en matière de mobilité ;
2. La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
3. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements

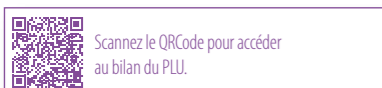


commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

4. La sécurité et la salubrité publiques.
5. La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.
6. La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
7. La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

### Le SCOT

Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'Avant-Pays Savoyard est un document qui définit les orientations d'un territoire à une échelle cantonale. Il a une durée de vie de 20 ans (2015-2035). Le SCOT couvre les trois cantons de Yenne, Saint-Genix, et Pont de Beauvoisin. C'est un document passionnant qui vise à protéger le territoire sur le long terme, en lui gardant son identité, ses capacités économiques, ses qualités paysagères, son agriculture, et en évitant qu'il ne devienne une grande banlieue d'habitat sans âme de Chambéry... ou même de Lyon. Lui-même soumis au Code de l'Urbanisme, tout comme le PLU, il a intégré dans ses objectifs les moyens pratiques de mise en œuvre des lois Alur et Grenelle.



Scannez le QRCode pour accéder au bilan du PLU.



En matière d'habitat, il fixe des objectifs précis à Novalaise sur la période 2015-2035.

- Une croissance démographique maîtrisée de 1,6 % par an,
- Une densification souhaitable de l'habitat destinée à limiter les besoins en terrains constructibles en « extension urbaine », et ce afin de respecter la loi Alur qui vise à préserver les espaces agricoles et naturels, mais aussi à économiser de l'énergie, et à réduire les besoins en équipements publics. Le SCOT nous impose une « enveloppe » de 13,6 hectares de terrains constructibles en « extension

urbaine » pour les 20 ans. Cette enveloppe devrait permettre de couvrir 80 % des besoins en habitat pour 20 ans, soit environ 339 logements.

- L'objectif de densité moyenne est d'atteindre 25 logements/hectare sur la commune, avec un minima de 15 logements/hectare pour les nouvelles opérations.
- Pour densifier, le SCOT prescrit, concrètement, de favoriser de nouvelles formes d'habitat (tels des maisons à plusieurs logements, de petits collectifs...), et de favoriser le « réinvestissement urbain » : construire dans les « dents creuses » (parcelles

non bâties isolées entre des parcelles bâties), rediviser les grands terrains déjà bâtis... Le réinvestissement urbain devrait permettre de couvrir les 20 % restants des besoins en habitat pour 20 ans, soit environ 85 logements.

**En conclusion**

La municipalité va devoir jongler entre ces multiples contraintes et concevoir un projet de PLU adapté aux besoins et aux souhaits de la collectivité, qui tienne compte de l'existant, et qui respecte nos obligations réglementaires. L'exercice s'annonce délicat.

*Catherine Laude, adjointe*

## La route du Bief du Moulin plus conviviale et sécurisée

LES TRAVAUX DE LA ROUTE DU BIEF DU MOULIN SE SONT DÉROULÉS DANS DE BONNES CONDITIONS ET ACHÉVÉS CONFORMÉMENT AU PLANNING PRÉVU.

Les emplacements de stationnement au niveau de l'école, plus nombreux, favorisent la sécurité aux heures de rentrée et sortie scolaire.

Devant la maison médicale, onze places de stationnement, dont une destinée aux personnes à mobilité réduite ont été réalisées permettant ainsi aux consultants de se garer plus facilement.

Le nouveau cheminement piéton, grâce à sa nouvelle configuration, permet aujourd'hui aux Novalaisiens et surtout aux résidents de l'EHPAD de se balader à l'abri de tout danger ; leur donnant également la possibilité de faire des haltes repos sur les bancs en gabions mis à leur disposition tout au long de celui-ci.

Tous ces aménagements dotés d'un éclairage public renforcé ont redonné, comme souhaité, un caractère convivial à cette voie.

*Robert Million, adjoint*



LA ROUTE DU BIEF DU MOULIN AVANT LES TRAVAUX.



LA ROUTE DU BIEF DU MOULIN APRÈS LES TRAVAUX.



## Des travaux route de la Crusille pour privilégier les déplacements doux

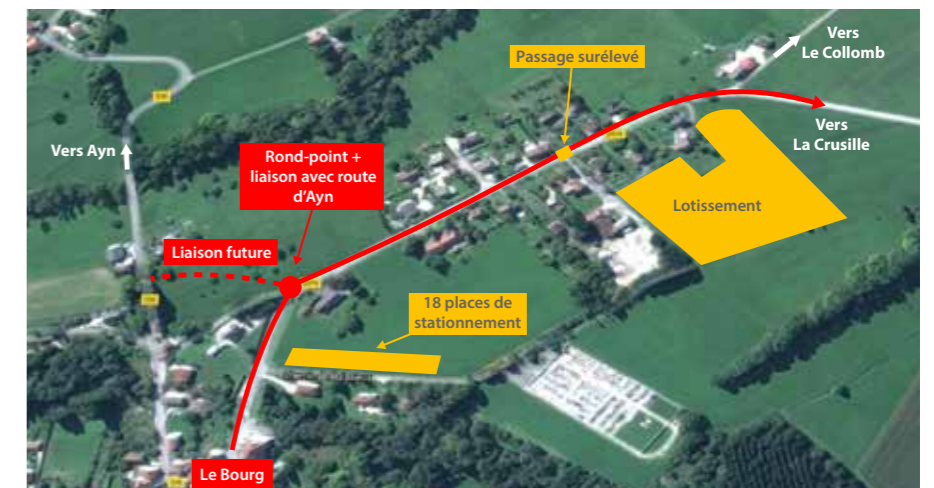
EN SORTIE DE VILLAGE, DE NOMBREUSES HABITATIONS S'ÉCHELONNENT LE LONG DE LA ROUTE DE LA CRUSILLE. SUR UNE PARTIE DE CETTE ROUTE, UNE BANDE EN STABILISÉ PERMET DE CIRCULER À PIED SANS TROP DE RISQUE MAIS EN ARRIVANT VERS LE CENTRE (DEPUIS LE VIRAGE) CELA RELÈVE DE L'EXPLOIT CAR IL N'Y A PLUS AUCUN ACCOTEMENT ET LES VOITURES ROULENT BEAUCOUP TROP VITE...

Il est donc apparu nécessaire de sécuriser cette route. Toujours dans l'optique de privilégier les déplacements doux, la route de la Crusille va être aménagée pour permettre la circulation protégée des piétons jusqu'au centre-bourg.

Cet aménagement est d'autant plus important qu'un nouveau lotissement va voir le jour au lieu-dit « Carabin ». De nouvelles familles vont s'installer et les enfants pourront venir à pied jusqu'à l'école. De même, les personnes qui descendent faire leurs courses à pied dans le bourg, pourront désormais le faire sans risques. Le tronçon traité va du croisement avec la route du Collomb jusqu'à la place du Bourniau. L'idée est de signaler plus clairement aux voitures qui viennent du col de la Crusille qu'elles entrent en agglomération et ce, avant le carrefour de la route du Collomb.

Un plateau surélevé sera implanté à la jonction avec le chemin de Carabin permettant de réduire significativement la vitesse des voitures arrivant du col de la Crusille. Jusqu'au chemin de Ruissieux (allant vers le cimetière), le trottoir sera toujours du côté gauche de la route en descendant.

Selon la largeur disponible, le cheminement piéton sera protégé de la route par une bande végétalisée. Quelques bancs permettront de faire des pauses le long de cette promenade.



Dans le virage, à hauteur du Calvaire, un rond-point sera implanté, finissant de réduire la vitesse (s'il y en avait encore !) avant l'entrée dans le bourg. Ce rond-point sera le point départ d'une nouvelle route reliant la route d'Ayn permettant d'enlever à la circulation la Traverse du Calvaire trop étroite et peu commode. À partir du rond-point, le trottoir sera toujours côté gauche de la route jusqu'au passage surélevé qui remplacera le dos d'âne existant au dessus du ruisseau de la Leysse. De là, on bascule du côté droit de la route pour rejoindre le trottoir existant et la place du Bourniau.

Cet aménagement étudié par la société Isageo a été analysé sur place avec M. Mistral, directeur des routes du département, M. Béchelot, responsable du TDL pour ajuster les options choisies pour une meilleure sécurité. L'équipe d'étude s'adjoint les compétences d'Anne-Lise Monnet paysagiste qui est attentive à la qualité des paysages. Naturellement, les travaux seront l'occasion d'enfourer les réseaux aériens (EDF et Télécom), reprendre les réseaux d'eaux pluviales, mettre en place des luminaires... La vue d'entrée du village ne sera plus polluée par tous ces fils qui coupent le paysage !

**Et le stationnement ?**

18 places de stationnement vont être créées le long du chemin de Ruissieux, elles serviront lors des sépultures, le stationnement sauvage ne sera plus nécessaire, elles serviront également les jours de marché où les places sont chères !

**Pourquoi une nouvelle route ?**

Cette nouvelle liaison permettra de renvoyer les voitures venant d'Ayn ou de la route de Saint Alban de Montbel sur la route de la Crusille au niveau du rond-point créé. Ainsi, la route actuelle qui arrive sur la place du Bourniau (le long de la pharmacie) n'aura plus de raison d'être. Cette disposition a l'immense avantage d'enlever une branche à ce carrefour en étoile qu'est la place du Bourniau, et de relier la place centrale à la façade de la pharmacie jusqu'au chemin de Pré Saint Jean, faisant un espace de vie plus convivial.

Début des travaux : septembre 2017  
Coût estimatif des travaux : 800 000 € HT

*Anne-Marie Julien, conseillère municipale*



## Un linéaire commerçant pour préserver l'avenir du commerce de proximité

**LE 26 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ LE PROJET<sup>1</sup> DE CRÉATION D'UN LINÉAIRE COMMERÇANT PRIORITAIRE EN CENTRE-BOURG.**

Ce projet a également reçu un avis favorable de la Chambre de commerce et d'industrie et surtout de la Chambre des métiers et de l'artisanat qui a vivement salué l'initiative.

### De quoi s'agit-il ?

C'est un secteur précis dans lequel il sera désormais interdit de transformer un local commercial en logement, même s'il est vacant.

Ce linéaire correspond au centre-bourg commerçant de Novalaise : il part de la place du Bourniau, et couvre la route du col de l'Épine jusqu'au bar L'Endroit, la route du Lac jusqu'à La Poste, la route de Yenne jusqu'à la quincaillerie Dides, et la route du Banchet jusqu'à l'agence Novalaise Immobilier.

Cette mesure est destinée à préserver l'avenir à long terme du commerce local, dans l'intérêt même du village et de ses habitants. C'est également une préconisation du SCOT de l'avant-pays savoyard. Lorsqu'un local commercial est transformé en logement, comme cela a déjà été fait par le passé, c'est tout le tissu commercial du village qui s'en trouve fragilisé :

- cela crée des « trous » dans le linéaire commercial,
- cela empêche de nouveaux commerçants de s'installer,
- cela supprime parfois une possibilité d'agrandissement pour le commerçant voisin.

Quelles que soient les motivations des propriétaires qui souhaitent transformer un local commercial en logement (arrêt d'activité ou retraite, revenus locatifs plus faciles et plus fiables...), il s'agit d'une « politique de la terre brûlée ». Si tous les anciens commerçants et propriétaires en faisaient autant, il n'y

aurait plus de centre-bourg à Novalaise au bout de 50 ans.

Cette mesure se veut également incitative envers les propriétaires bailleurs en les encourageant à pratiquer des loyers raisonnables de façon à aider les commerçants en place.

N'oublions pas toutefois que c'est avant tout l'insuffisance d'activité et de clientèle qui amène un commerçant à « mettre la clé sous la porte ». La charge du loyer ne fait qu'aggraver la situation et précipiter l'échéance. Les habitudes de consommations urbaines, les achats par internet ou en grande surface font beaucoup de tort à notre village. La situation du commerce à Novalaise, qui est pourtant un des premiers facteurs d'attractivité du village auprès de nouveaux habitants, reste très fragile et chacun de nous en est directement responsable.

<sup>1</sup> Projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU).

**Catherine Laude, adjointe**



## L'ECAN se remobilise pour la dynamique locale

**L'ECAN, L'ENTENTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE NOVALAISE, APRÈS QUELQUES ANNÉES DE MISE EN SOMMEIL, EST RELANÇÉE. EN 2015 PLUSIEURS ACTIONS ONT DÉJÀ EU LIEU.**

En 2016, suite à l'assemblée générale du mois de juin, un nouveau bureau a vu le jour. Son président est Franck Gallay, Maud Poulet est la trésorière et Marie Pugnot la secrétaire.

Première action 2016 : cet été, des pots d'accueil ont eu lieu sur le marché de Novalaise, durant six mercredi de mi-juillet à mi-août. Au programme, dégustations de produits d'artisans et commerçants locaux, et mise en avant des activités des membres adhérents à l'ECAN via la mise à disposition de cartes de visite et dépliants. Chaque semaine, une tombola gratuite a permis de faire gagner, des inscriptions au permis de conduire, des baptêmes de parapente, des entrées à l'accrobranche ou encore des produits capillaires.



DE G. À DR. : MAUD POULET, FRANCK GALLAY ET MARIE PUGNOT.

### Les actions à venir

La « quinzaine commerciale » des fêtes de fin d'année, va être reconduite sur une période plus étendue entre novembre et décembre. Le principe sera le même qu'en 2015. Il s'agira de récupérer chez un des commerçants participants une carte de fidélité, de la faire tamponner dans le plus grand nombre de commerces avec à la clé, des lots et bons d'achats à gagner.

L'animation du 8 décembre aura lieu dans le village avec la descente du clocher par des lutins et une distribution de crêpes et vin chaud.

Enfin un livret recensant les artisans et commerçants adhérents va être édité pour permettre aux habitants et touristes estivaux de pouvoir identifier et découvrir les services offerts à Novalaise et dans ses environs.

**Marie Pugnot, conseillère municipale**

## L'atelier relais est vendu

La commune de Novalaise a vendu le bâtiment « atelier relais » à la société Al'Pac Groupe géothermie. Celle-ci était déjà installée sur la commune, mais souhaitait acquérir un local pour rester sur le secteur.

L'entreprise a réalisé de gros travaux de restauration intérieure et extérieure pour l'adapter à son activité.

Al'Pac s'inscrit comme l'acteur incontournable en économies d'énergies dans les départements de l'Ain, de

la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère. Présent sur le marché du chauffage par géothermie et aérothermie depuis 13 ans, l'entreprise appuie sa notoriété sur sa deuxième activité : l'isolation en mousse de polyuréthane projetée.

Al'Pac rassemble 17 collaborateurs et prévoit une progression de son chiffre d'affaires de 20 % pour 2016.

**Claudine Tavel, adjointe**



L'ATELIER RELAIS APRÈS LES TRAVAUX.

Retrouvez l'ensemble des commerçants et artisans de Novalaise en scannant le QRCode.







## EHPAD du Lac d'Aiguebelette Quelles démarches pour vos admissions ?

DEPUIS MAINTENANT UN PEU PLUS DE DEUX ANS, L'EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE, SITUÉ AU CŒUR DU BOURG DE NOVALAISE, ACCUEILLE ET PREND EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES.

Jusqu'en mars 2016, Jérôme Ancelet a été le directeur des EHPAD de Yenne et Novalaise. Suite à son départ à la retraite, Cécile Mollard-Tanvez a pris sa suite le 5 septembre 2016. Emmanuelle Crepet demeure la directrice adjointe déléguée sur le site de Novalaise.

La capacité de la résidence est de 63 chambres individuelles, dont 13 au sein de l'unité de vie protégée.

Concernant les demandes d'admission, les dossiers sont à retirer à l'accueil de l'établissement, ouvert :

- le lundi, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h,

- le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

L'accueil est fermé le jeudi et le week-end.

Un dossier de demande d'admission se compose de deux parties :

- un volet administratif avec une liste de pièces à fournir,
- un volet médical à faire remplir par le médecin traitant ou hospitalier et à faire réévaluer tous les six mois.

Seuls les dossiers de demande d'admission complets remis à l'accueil sont transmis à la direction.

Les dossiers sont ensuite soumis à l'avis du médecin coordonnateur de l'institution, qui prononce un avis favorable ou défavorable sur la capacité de la structure à prendre en charge médicalement le résident qui demande une place d'hébergement. Par la suite, sur les priorités définies par la direction, la commission d'admission composée

de la psychologue, du cadre de santé et du médecin coordonnateur reçoit en visite de préadmission la personne concernée par la demande d'hébergement en présence de sa famille. La visite s'achève par une rencontre avec Mme Crepet.

Enfin, après concertation de l'équipe de direction, Mme Crepet prononce l'admission du prochain entrant finalisée par la signature d'un contrat de séjour.

Gilles Gros,  
adjoint



Obtenez plus d'informations sur l'EHPAD en scannant le QRCode.



## Le Relais des assistantes maternelles ouvrira en janvier

EN FÉVRIER 2016, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE A VALIDÉ LA DÉCISION DE CONFIER AU CENTRE SOCIOCULTUREL AEL, LA RESPONSABILITÉ DE GÉRER ET D'ADMINISTRER UN RAM (RELAIS ASSISTANTS(ES) MATERNELS(LES)) SUR SON TERRITOIRE.



Ce projet s'inscrit dans le contrat Enfance signé avec la CAF de Savoie en 2015 et pour la période 2015 - 2018. Avec 41 assistantes maternelles en activité fin 2015 sur la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, pour 142 places de garde journée et périscolaire

confondues, il s'agit actuellement du principal mode de garde du territoire.

Les objectifs du RAM visent à :

- animer un lieu d'information, de partage, d'écoute et de médiation à destination des parents et des assistant(e)s maternel(le)s du territoire,
- informer et accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde et d'accueil et dans leur fonction d'employeur,
- recenser et centraliser l'offre et la demande d'accueil des jeunes enfants,
- informer les assistant(e)s maternel(le)s sur leur statut, leurs droits et leurs obligations,
- informer et orienter les candidat(e)s à l'agrément,
- animer des temps collectifs conviviaux de rencontre et d'échanges, d'information, de formation sur les pratiques professionnelles des assistant(e)s

maternel(le)s et sur le développement du jeune enfant,

- animer des ateliers d'éveil à destination des jeunes enfants et de leurs assistant(e)s maternel(le)s,
- favoriser la reconnaissance et la valorisation du statut et de la fonction d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire de la CCLA,
- développer et consolider les emplois d'assistantes maternelles sur le territoire.

Ce nouveau service à la population a été récemment agréé par la CAF de Savoie pour un démarrage au 2 janvier 2017. Le centre socioculturel va procéder très prochainement, en lien avec la communauté de communes, au recrutement de la professionnelle chargée de l'animation du RAM.

Marijo Chirpaz,  
directrice du Centre socioculturel

## RESA, une histoire de solidarité, de proximité et de moments partagés



Aller à la rencontre des personnes âgées qui se sentent seules, c'est ce que l'association RESA « Réseau échange solidarité en Avant-pays savoyard » essaie de faire au mieux depuis 2006.

Apporter un sourire de l'extérieur, proposer une présence et une écoute, partager un peu de temps : une trentaine de bénévoles formés visitent régulièrement à leur domicile, les personnes âgées qui le souhaitent et permettent ainsi à leurs proches de faire une pause. À l'occasion des dix ans en 2016, l'association a pu faire venir à Domessin

le spectacle « Griottes et Coccinelles » sur le thème des « aidants - aidés ».

RESA en chiffres :

- 75 personnes visitées depuis 2006
- 33 bénévoles formés en 2015
- 65 adhérents en 2015

N'hésitez pas à rejoindre le réseau.

Contact : association RESA  
Maison de la Vie locale  
Place de la Résistance  
73520 La Bridoire  
Resa.asso@yahoo.fr

Tél. : 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12

Gilles Gros, adjoint

## Multi-accueil de Lépin-le-Lac - Novalaise : informations pratiques

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. La capacité d'accueil est de 27 enfants : 12 places sur Novalaise et 15 sur Lépin-le-lac.

Dirigé par une éducatrice de jeunes enfants, le personnel encadrant est composé d'une infirmière puéricultrice, de cinq auxiliaires de puériculture et de quatre agents d'animation.

Le fonctionnement se définit avec deux types d'accueil :

- l'accueil occasionnel : les parents peuvent confier leur enfant sur une demi-journée ou une journée,

- l'accueil régulier : les parents signent un contrat avec la structure en réservant des jours définis dans la semaine.

Pour vous inscrire vous pouvez :

- contacter la structure par téléphone au 07 83 74 87 49
- télécharger le dossier d'inscription sur le site de la CCLA : [www.ccla.fr/vie-quotidienne/petite-enfance](http://www.ccla.fr/vie-quotidienne/petite-enfance)

Les dossiers d'inscription seront examinés par une commission « Petite enfance » qui validera l'admission. Si votre enfant est admissible, un contrat vous sera adressé, stipulant

les périodes réservées à l'accueil, les horaires, et les places disponibles.

Gilles Gros, adjoint





## SIVU, groupe scolaire de Novalaise Natation en eaux libres

GRÂCE À L'ACCORD DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LES 32 ÉLÈVES DE CM2 ENCADRÉS PAR FRANCK LEULLIER, ONT PU BÉNÉFICIER DE COURS DE NATATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE DU 27 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET, EN MATINÉE.

Les cours de natation sont prévus au programme de l'éducation nationale, mais les centres nautiques étant saturés et les déplacements très onéreux, il était nécessaire de trouver une solution locale.

La commission « scolaire » de la CCLA a impulsé ce projet innovant de natation en eaux libres. Le centre socio-culturel AEL a piloté le projet en coordonnant les acteurs, en rédigeant le dossier à l'attention du directeur académique, en mettant à disposition ses deux animateurs sportifs et en recrutant deux maîtres-nageurs.

Ces courses ont été déroulées à la plage de Pré Argent. La base départementale d'aviron a mis à disposition ses vestiaires, le club de natation « Les Mouettes » a prêté son matériel et les

pompiers titulaires du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ont assisté le maître-nageur sauveteur pour la surveillance. Les 32 enfants étaient répartis en deux groupes. Pendant que le premier était dans l'eau, l'autre pratiquait une activité sportive sur la plage encadré par les animateurs.

Cette expérimentation avec les CM2 fut une réussite. La commission « scolaire » se réunira afin de préparer la saison prochaine avec les écoles du territoire.

*Claudine Tavel, adjointe*



LES ÉLUS DE LA CCLA ET LES REPRÉSENTANTS DE L'AEL ENTOURÉS DES ENFANTS DE CM2.



## SIVU, Informations pratiques

**Nouveaux horaires d'ouverture au public (achat des tickets cantine et garderie)**

- lundi : de 8 h 15 à 11 h 45
- mercredi : de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 45
- jeudi : de 15 h 45 à 17 h 45

Pour cette année scolaire 2016/2017, l'école maternelle accueille 92 enfants et l'école élémentaire 181 élèves.

Les Temps d'activités périscolaires (TAP) sont maintenus de 15 h 45 à 16 h 30. Gratuits depuis leur mise en place en 2014, une somme forfaitaire de 10 euros par enfant et par période sera demandée à compter de janvier 2017, ceci après décision du conseil syndical.

Les enfants de l'école maternelle sont pris en charge par le personnel du SIVU (ATSEM et personnel d'animation), il leur est proposé des activités diverses et des bénévoles de l'Association « Lire et Faire lire » leur accordent des temps de lecture.

Pour la troisième année, de très nombreuses activités sont toujours proposées aux élèves de l'école élémentaire, avec des nouveautés :

- initiation aux premiers secours proposée par les pompiers du centre de secours de Novalaise,

- création textile,
- arts graphiques,
- street dance,
- cirque,
- italien.



Et toujours : kapla, échecs, jeux de construction, découverte de la Savoie, généalogie, karaté, calligraphie, have fun, course de relais, hockey, couleur cuivres, les petites voix, théâtre, foot...

Toutes ces activités se déroulent dans l'enceinte du groupe scolaire et plaisent aux enfants.

*Claudine Tavel, adjointe*



## Formation aux « Premiers secours »

Huit agents intervenant pendant les services garderie, restauration et TAP (Temps d'activité périscolaire) ont suivi durant deux demi-journées la formation « Premiers secours » dispensée par les pompiers de Novalaise.

Obtenez plus d'informations sur le SIVU en scannant le QRCode.



## Les écoles fêtent Noël

Cette année la municipalité offre, comme chaque année, un spectacle de Noël à tous les enfants scolarisés sur la commune (écoles publiques élémentaire et maternelle, école privée Notre Dame).

Ainsi deux spectacles sont programmés, pour les enfants de maternelle le vendredi matin 9 décembre « La souris du Père Noël » par Planète Môme et pour les enfants de l'élémentaire le vendredi après-midi 9 décembre « Entre Pinces » par la compagnie Solfasirc.

Ces spectacles ont lieu à la salle polyvalente pendant le temps scolaire et les enfants seront accompagnés par leurs enseignants. Ce sont 420 enfants qui assistent à ces représentations et chaque spectacle est adapté à l'âge des spectateurs.

*Claudine Tavel, adjointe*





# Le verger sauvage Thévenon-Rousseau

## Sauvegarder, transmettre et partager

JUSQUE DANS LES ANNÉES 1960, LE BASSIN DU LAC D'AIGUEBELETTE ÉTAIT UNE RÉGION IMPORTANTE DE PRODUCTION DE POMMES ET POIRES. ON Y TROUVAIT DE NOMBREUSES VARIÉTÉS, ADAPTÉES À DIFFÉRENTES UTILISATIONS ET TRANSFORMATIONS. BEAUCOUP DE POMMES, NOTAMMENT LA « FRANC ROSEAU », ÉTAIENT RAMASSÉES À L'ÉCHELLE ET COLLECTÉES PAR DES MARCHANDS OU LA COOPÉRATIVE DU MONT L'ÉPINE, PUIS ACHÉMINÉES VERS LES GRANDES VILLES DU SUD-EST DE LA FRANCE ET VERS L'AFRIQUE DU NORD. APRÈS L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE ET FACE À L'ÉSSOR DE LA CULTURE INTENSIVE DE VARIÉTÉS NOUVELLES DANS DE GRANDES RÉGIONS FRUITIÈRES, CE MARCHÉ S'EST EFFONDRE. QUELQUES FRUITS ONT CONTINUÉ À ÊTRE COLLECTÉS PRINCIPALEMENT POUR LA TRANSFORMATION EN JUS ET CIDRE, MAIS LES PRÉS VERGERS SONT DE MOINS EN MOINS ENTRETENUS ET DÉCLINENT AU PROFIT DES PRAIRIES.

### Le Verger sauvage Thévenon-Rousseau

Ce verger multi variétal de pommiers et poiriers, planté entre 1930 et 1950 par Paul Thévenon, était resté de nombreuses années à l'abandon. Bien que redevenu « sauvage », les vieux fruitiers entourés de grands arbres, buissons et broussailles y étaient toujours productifs ! Ce lieu riche en biodiversité a été acquis par la communauté de communes du lac d'Aiguebelette afin de créer un verger pédagogique. En partenariat avec la collectivité, l'association du « Verger sauvage Thévenon-Rousseau » restaure, entretient, aménage et anime le patrimoine fruitier du site.

### Sauvegarder et multiplier

Le Verger sauvage a, pour vocation première, la conservation, la sauvegarde et la multiplication des espèces fruitières oubliées ou délaissées : (pruniers, cormier, néflier...) et une cinquantaine de variétés du patrimoine fruitier local.

La vingtaine de variétés du Verger existant ont déjà toutes été dupliquées pour être plantées en intercalaires et remplacer, à terme, les très vieux arbres.

De jeunes arbres d'autres variétés locales sont implantés dans le jeune verger créé au printemps 2014.

Pour le choix des variétés à sauvegarder, nous privilégions la sauvegarde et la multiplication de variétés endémiques du bassin du Lac et de la vallée du Guiers pour qu'ils ne disparaissent pas du paysage de l'Avant-pays Savoyard.

Nous sommes en train de le faire à la pépinière avec la poire « Blanc » retrouvée sur un des poiriers qui longent la petite route menant à la plage du Sougey et que nous avons pu faire déguster lors des dernières journées des plantes, avec la pomme « Reinette Franche ou Blanche » du « Berlioz » ou la prune blanche « Cocon » d'Ayn.



LE NÉCESSAIRE À GREFFER DE PAUL THÉVENON.

### Transmettre les pratiques agricoles

Lors de la deuxième édition de la journée de la Franc Roseau un montage sur l'histoire fruitière du bassin du lac, issu des écoutes patrimoniales, fut présenté en boucle et connu un vif succès et a alerté les visiteurs sur la nécessité de préserver, conserver et restaurer ce patrimoine fruitier et sur la richesse des savoir-faire liés à la culture fruitière locale et de la nécessité de les conserver.

L'association du Verger sauvage Thévenon Rousseau transmet les pratiques arboricoles (plantation, taille, greffe, transformation des fruits...) en organisant, depuis cinq ans des ateliers ouverts à tous pour apprendre aux participants à pratiquer afin qu'ils puissent restaurer et entretenir leurs arbres fruitiers et réaliser la plantation ou l'extension de leur propre verger.

Ainsi, ils peuvent greffer des scions avec les variétés locales de leur choix, lors ou à l'issue de l'atelier greffe, pour le planter ensuite chez eux, les former les années suivantes par la taille et les soigner grâce à l'expérience, acquise au fil des ateliers organisés au Verger sauvage.

Lors des dernières journées des plantes, nous avons pu faire déguster des pommes et poires mures (notamment des triomphes de Vienne) dont le parfum a conquis de nombreuses personnes dont 20 (sur les 40 contacts « récoltés ») ont émis le désir de participer aux prochaines séances de Greffage.

D'autres pratiques y sont peu à peu conservées, réhabilitées et développées comme l'utilisation de l'osier et saule-osier pour l'attachage, le tuteurage tressé, les plessis et la vannerie vivante et feront certainement l'objet de futurs ateliers.

### Un lieu ouvert aux enfants

Lorsque qu'en automne 2011, l'équipe technique de la CCLA et des volontaires de la future association du Verger commencent à défricher cet espace, les enfants du voisinage ne voient pas d'un bon œil la disparition de leur jungle de jeux et celle de leurs cabanes.

Au fil des années, ce Verger devient peu à peu un lieu pédagogique des sciences de la nature pour une classe de l'école publique de Novalaise

La classe de CM1 a participé lors de l'année 2015-2016 à un projet de plantation d'une haie à la limite nord-ouest du verger. Protéger les arbres fruitiers du vent, attirer les insectes auxiliaires et oiseaux, tels sont les objectifs de cette plantation. Pour les enfants, c'est l'occasion d'expérimenter les techniques du semis, de la transplantation, du bouturage, du greffage et de réaliser même un oiseau lyre tressé sur un arbre mort.



LE GESTE D'ÉCARTEMENT GREFFE EN COURONNE.



LIGATURAGE DE LA GREFFE EN COURONNE.

Souvent, des enfants reviennent avec leur famille et parfois avec des camarades pour jouer et refaire des cabanes comme lors de l'été dernier !

### Un milieu de biodiversité et d'équilibre naturel

Fin 2013, ce milieu de lisière de forêt était complètement détruit par une tornade en Août suivi d'une grosse chute de neige lourde en Novembre.

Un gros travail de nettoyage aboutit à un milieu plus ouvert et lumineux d'avantage propice à la culture fruitière. La tâche de l'association a été de rétablir et maintenir la biodiversité favorisant la présence de la faune et flore auxiliaires de cet espace en implantant une haie vive et en maintenant des buissons composés d'espèces autochtones et d'arbustes à baies. Au niveau fruitier cet équilibre est maintenu par la diversité des espèces fruitière, fruits rouges et baies sauvages et variétés illustrée par un pommier multi variétal. Un milieu humide est petit à petit aménagé autour du ruisseau et d'une mare.

### Un lieu public privilégié pour la promenade

Cet espace public, très proche du centre de Novalaise, entretenu en partenariat collectivité (entretien d'ensemble) - association (partie fruitière et animation), est propice à la réflexion sur la préservation de notre environnement et de notre patrimoine naturel. Vous y êtes accueilli par un pont au parapet ouvragé,



VERGER ÉCOLE - AVRIL 2016.

puis accompagné par une signalétique à tiroir ou à lunette sur souche, deux dispositifs sonores à manivelle (pour le montage issu de l'écoute patrimonial,) et à tourniquet (pour la comptine des pommes et poires du lac). Vous pouvez flâner sous les fruitiers en ramassant le fruit tombé à terre, emprunter l'allée forestière en direction de la mare et du jeune verger de sauvegarde, découvrir les variétés de l'arbre multi variétal et de la pépinière.

Concluons par les propos du président de l'association des Croqueurs du Confluent Ain-Isère-Drôme venu visiter le verger en Juillet dernier : « Le Verger est maintenant un lieu de promenade remarquable, ouvert gratuitement au public. Les différents espaces sont bien équilibrés, ouverts, agréables, empreints de sérénité. Nous vous conseillons de vous y arrêter. »

**Denis Tasset, président du Verger sauvage Thévenon-Rousseau**



## Le frelon asiatique une menace pour de nombreuses espèces

DEPUIS SON INTRODUCTION EN FRANCE EN 2004, LA POPULATION DE FRELONS ASIATIQUES POURSUIT PROGRESSIVEMENT SON INSTALLATION DANS LE PAYS, PORTANT ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ DE SON ENVIRONNEMENT.



Le frelon asiatique représente une menace pour différents insectes dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont

pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement. Il a ainsi une action directe du fait de la prédation, mais également indirecte, du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte a été mis en place. Au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est de détecter la présence du frelon asiatique grâce aux signalements et à des opé-

rations de prospections, d'informer et d'accompagner les acteurs locaux dans la destruction de nids.

À ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe donc essentiellement par la destruction des nids.

Il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

Chacun est donc invité à contribuer au signalement de nouveaux cas éventuels.

Plus d'informations : [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)

*D' Prémila Constantion, vétérinaire pour la section apicole GDS Rhône-Alpes*

## De la boîte à musiques à la boîte à musée

Ouf, le musée Lac & Nature a eu chaud ! Ce patrimoine local qui raconte le lac et son environnement était en passe d'être remis au tréfonds de caves, probablement insalubres, pour les fragiles exposés, voire disséminés sur des lieux divers où tout se serait endormi et perdu au fil du temps.

La collectivité a choisi d'intervenir et a souhaité conforter ce partage d'héritage avec le public et son histoire, durablement.

L'action de la CCLA, conjointe à celle de la commune de Novalaise, avec la collaboration active du Département, a permis de trouver une solution d'hébergement d'urgence pour les précieuses collections, si appréciées de tous les publics.

En effet, plus de 1 100 visiteurs ont été accueillis en 2015, avec un succès non démenti depuis plus de 30 ans d'accompagnement enrichissant.

Les différentes pièces d'archéologie, de géologie, d'histoire naturelle y côtoient les représentations des techniques de pêche à travers les âges ou les espaces de jeux pédagogiques, etc. Pour une période transitoire, en attendant d'autres adaptations, le musée de l'association FAPLA a donc été installé, en juin, route des plages, dans le bâtiment ex-Boîte à musiques de Bouvent. La commune de Novalaise en a acquis la propriété grâce à un échange équilibré avec le Département qui, lui, est ainsi devenu propriétaire du bâtiment de la plage

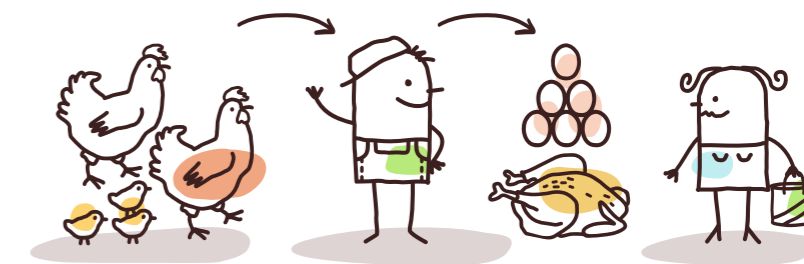
de Bon vent, loué depuis 1996 à la commune de Novalaise qui conserve néanmoins la jouissance des sanitaires et du studio. Les modalités d'occupation et d'avenir restent à peaufiner pour la commune, pour qu'à échéance de deux à trois ans, le bâtiment puisse encore jouer une autre partition.

*Martine Schwartz, conseillère municipale*



## Consommer local pour gagner en qualité de vie

FAIRE L'ENSEMBLE DE SES COURSES À NOVALAISE ? CELA PEUT SEMBLER DIFFICILE. POURTANT, CERTAINS LE FONT, DANS TOUTES LES COUCHES DE LA POPULATION ET DANS TOUTES LES TRANCHES D'ÂGE.



Consommer local, au moins partiellement, c'est être acteur de la vie du village en participant à son dynamisme économique. C'est un facteur d'intégration à la collectivité et une démarche éco-responsable. En outre, cela présente de véritables avantages qui permettent de gagner en qualité de vie. Pour les personnes sceptiques ou réticentes, voici des arguments tirés du témoignage d'élus qui sont engagés depuis longtemps dans cette démarche.

### Le gain de temps

Finie la corvée de courses du samedi, qui occupe la matinée ou la moitié de l'après-midi. Sur le coup de 18 h, on va remplir le cabas au village pendant moins d'une heure. On complète au marché le dimanche matin et on fait des raccords le soir en rentrant du travail s'il manque quelque chose. On utilise ainsi son temps libre pour des choses plus intéressantes.

### Le choix de la simplicité

Quand un habitué des grandes surfaces rentre dans un commerce de Novalaise, il aura au début le sentiment qu'il n'y a pas assez de choix, pas assez de variété. Et pourtant, il y a absolument tout ce dont il a besoin. Quand on

fait ses courses localement, on change progressivement ses habitudes : on achète moins de choses différentes, et peut-être des choses plus simples ou moins sophistiquées (encore que...), on fait surtout confiance au choix de produits ou de marques proposés par son commerçant. On se facilite la vie en se la simplifiant.

### La maîtrise des achats et la fin du gaspillage

Les hypermarchés nous en mettent plein les yeux avec des milliers et des milliers de produits étalés. On y rentre avec une liste de 20 articles à acheter, et on finit par remplir le chariot d'une multitude de choses extrêmement utiles, délicieuses, ou en promotion... mais que l'on n'avait pas prévues au départ. À n'acheter que ce dont on a besoin, on fait une vraie économie. On ne fait pas de stocks pour six mois, on bourre moins son frigo et ses placards, on gère mieux les produits et du coup, on gaspille moins...

### La qualité des produits

Acheter moins de produits tout faits, de gadgets, de produits diversifiés,

mais acheter du bon et de la qualité qui dure. Nos commerces de village, producteurs locaux, revendeurs du marché, sont exigeants sur la qualité des produits. Pour l'alimentaire, acheter des produits frais, souvent locaux, ou transformés par nos artisans, c'est combiner le plaisir du goût et le bien-être pour notre santé.

### La qualité de service et le contact humain

À Novalaise, on ne va pas à la quincaillerie, on va chez Géraldine. Ou chez Joëlle, chez Bonnet, chez Poulet, chez Bordonnat, chez Guillaud... Nos commerçants eux aussi nous connaissent et discutent. On croise des voisins ou des relations. On a remplacé une corvée par un moment de convivialité et d'échange.

### Pour les convaincus : la mise en pratique des convictions et la conscience de ses choix

Acheter local, pour certains d'entre nous, c'est défendre certaines valeurs et mettre en pratique des convictions personnelles. Chacun de nous peut avoir les siennes... peu importe, derrière toutes les raisons qui nous amènent à fréquenter nos commerces locaux, il y a une relation gagnant-gagnant. C'est aussi ça le développement durable.

*Catherine Laude, adjointe*





## Le chant des Allobroges Petite histoire de l'hymne savoisien

**EN 1856, LE DUCHÉ DE SAVOIE, ENCORE RATTACHÉ AU ROYAUME DE PIÉMONT-SARDAIGNE, S'APPRÊTE À ORGANISER UNE GRANDE FÊTE POUR CÉLÉBRER LA CONSTITUTION DE 1848, C'EST-À-DIRE LE PASSAGE DE LA MONARCHIE ABSOLUE DU ROI CHARLES-ALBERT 1<sup>ER</sup> À UN RÉGIME CONSTITUTIONNEL.**

On demande à Joseph Dessaix, un écrivain et journaliste célèbre, libéral engagé, d'écrire un chant sur la musique d'un « tube » militaire du moment, qui se jouait tous les dimanches sur la place Saint-Léger de Chambéry, pour en faire l'hymne de la Savoie. En une nuit, Dessaix écrit *Le Chant des Allobroges*, qui fut un immense succès et le resta, bien qu'à peine quatre ans plus tard, en 1860, à l'annexion de la Savoie à la France, la Marseillaise devint le seul hymne officiel.

Grâce à nos fanfares, la musique de l'hymne savoisien traverse les siècles, et clôt toujours à Novalaise, comme ailleurs, les cérémonies officielles au monument aux morts. Les paroles en revanche se chantent de moins en moins, bien que les enfants les apprennent encore dans les écoles. Pourtant, elles sont surprenantes et peu à la gloire de la France de l'époque. Voici le contexte et l'explication de texte.

Alors qu'en duché de Savoie l'année 1848 était marquée par une avancée démocratique, dans le reste de l'Europe ce fut l'année du « printemps des peuples ». Dans un contexte de grave crise économique et sociale, des révolutions éclatèrent simultanément en France, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie, Roumanie, Italie, contre les régimes absolutistes ou conservateurs en place.

En France, 1848 c'est l'année des barricades à Paris, la chute de la monarchie de Louis-Philippe, la proclamation de la Seconde république. Louis-Napoléon Bonaparte (le neveu de Napoléon 1<sup>er</sup>) est élu président au suffrage universel. Hélas, à peine trois ans plus tard, en 1851, il fait un coup d'état et s'autoproclame empereur sous le nom de Napoléon III. Nombre d'intellectuels fuient la France, tel Victor Hugo à Guernesey (qui le surnommait « Napoléon le Petit »), tandis que d'autres passent en Savoie...

Dans le *Chant des Allobroges*, la personne qui parle, c'est La Liberté.

Dans le premier couplet, la Liberté, chassée de France, se réfugie en Savoie, terre hospitalière, pour trouver asile et réconfort.

### Refrain

*Allobroges vaillants !  
Dans vos vertes campagnes,  
Accordez-moi toujours asile et sûreté,  
Car j'aime à respirer  
l'air pur de vos montagnes,  
Je suis la Liberté ! La Liberté !*

### 1<sup>er</sup> couplet

*Je te salue, ô terre hospitalière,  
Où le malheur trouva protection ;  
D'un peuple libre arborant la bannière,  
Je viens fêter la Constitution.  
Proscrite, hélas ! J'ai dû quitter la France,  
Pour m'abriter sous un climat plus doux ;  
Mais au foyer j'ai laissé l'espérance,  
En attendant, en attendant,  
je m'arrête chez vous.*

### 2<sup>e</sup> couplet :

*Au cri d'appel des peuples en alarme,  
J'ai répondu par un cri de réveil ;  
Sourds à ma voix, ces esclaves sans armes  
Restèrent tous dans un profond sommeil.  
Relève-toi, ma Pologne héroïque !  
Car pour t'aider je m'avance à grands pas ;  
Secoue enfin ton sommeil léthargique,  
Et je le veux, et je le veux, tu ne périras pas !*

Dans le second couplet, la Liberté apporte son soutien aux différents peuples opprimés et plus spécialement à la Pologne qui se dresse contre l'Empire Russe. La révolution polonaise fut écrasée dans le sang.

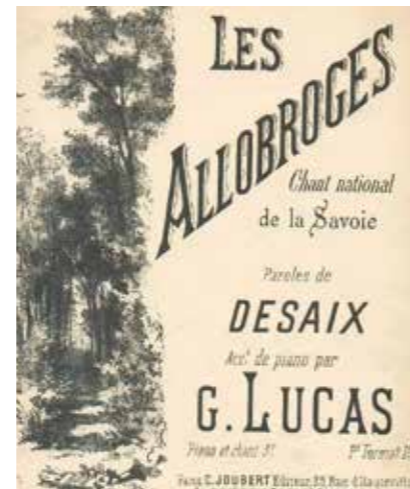
Dans le troisième couplet elle exhorte les Milanais de Lombardie et les Hongrois, à reprendre la lutte face au joug de l'empire Austro-Hongrois.

Quant aux fameux Allobroges du refrain, ils ne sont qu'une figure poétique pour désigner les savoisiens, puisqu'il s'agit en réalité du nom du peuple qui occupait la Savoie à l'époque gallo-romaine.

*Catherine Laude, adjointe*

### 3<sup>e</sup> couplet

*Un mot d'espoir à la belle Italie :  
Courage à vous, Lombards, je reviendrai !  
Un mot d'amour au peuple de Hongrie !  
Forte avec tous, et je triompherai.  
En attendant le jour de délivrance,  
Pour faire luire un rayon d'espérance  
Bons Savoisiens, Bons Savoisiens,  
Je m'arrête chez vous !*



## Échappées belles Une journée de tournage sur le lac

**UNE SÉQUENCE DE L'ÉMISSION DE FRANCE 5 « ÉCHAPPÉES BELLES » CONSACRÉE AUX LACS ET MONTAGNES DES PAYS DE SAVOIE A ÉTÉ TOURNÉE LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE SUR LE LAC D'AIGUEBELETTE. ELLE A ÉTÉ DIFFUSÉE LE 5 NOVEMBRE.**

L'équipe de production travaillant pour FR5 (Bo Travail) avait contacté l'office de tourisme d'Aiguebelette et la CCLA pour préparer ce tournage.

Trois thèmes avaient été retenus par le réalisateur :

- une initiation à la pêche au lavaret en barque sur le lac,
- une visite des îles et de la chapelle sur l'île principale,
- un reportage sur les entraînements d'aviron.

Alain Plouzeau, membre de la commission communication - animation de la municipalité de Novalaise, participait à ce tournage.

Outre la barque à moteur électrique (équipée de plusieurs batteries pour avoir une autonomie suffisante !), de notre acteur du moment, l'équipe technique s'était installée sur le bateau touristique « La Nä » (pilote par Albert) utilisé comme bateau suiveur.



LE PRÉSENTATEUR, RAPHAËL DE CASABIANCA.

Cette organisation originale a permis, en particulier, de faire décoller le drone chargé des prises de vues aériennes.

L'équipe était composée de Raphaël de Casabianca, présentateur de l'émission, Alain Goury, producteur et réalisateur, Fanck Poirier, chef opérateur, Cécile Foucher, preneuse de son et pilote de drone.

Les séquences dans la barque ont été filmées, soit du bateau suiveur, soit de la barque, ou encore du drone. La prise de son étant assurée par un micro-perche, ou HF dont les participants, ainsi que le présentateur étaient équipés.

Après montage, ce tournage d'une journée a fourni les six minutes d'images splendides que vous avez pu découvrir le 5 novembre sur votre petit écran.

Cette émission d'*Échappées Belles* a été regardée par environ un million de téléspectateurs.

Souhaitons que ce magnifique spectacle télévisuel donne l'envie aux amoureux des sites remarquables, de venir visiter notre belle région.

*Gilles Gros, adjoint  
Alain Plouzeau, conseiller municipal*



L'ÉQUIPE DE TOURNAGE.



PRÊTS POUR L'EMBARQUEMENT.



PRÉPARATION DE LA SÉQUENCE AVIRON.



LE DOUBLE FÉMININ.





## Bibliothèque municipale

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EXISTE DEPUIS 36 ANS ! ELLE MET À DISPOSITION DU PUBLIC UN FONDS PROPRE D'ENVIRON 6 000 OUVRAGES DANS TOUS LES GENRES ET POUR TOUS LES ÂGES, COMPLÉTÉ D'UN FONDS TOURNANT D'ENVIRON 400 LIVRES PROVENANT DES COLLECTIONS DE LA DIRECTION DU LIVRE (SAVOIE-BIBLIO).

Le service de lecture publique de la commune est ouvert 12 heures par semaine. En outre, il reçoit régulièrement les enfants du multi-accueil et, lors de plages horaires spécifiques, les élèves des écoles publiques et privée, de la maternelle au CM2, au rythme souhaité par les enseignants.

Des partenariats ponctuels sont élaborés avec l'école de musique CESAM (projet

comité action culturelle), avec le centre socioculturel AEL (prêt de livres au centre aéré, bibliographies lors de conférences), avec le collège (participation à la sélection d'un prix littéraire), avec l'association Lire et Faire lire...

Des animations variées sont programmées : histoires du mercredi, accueil d'auteurs ou d'illustrateurs, ateliers d'écriture ou d'illustration, projection de film-documentaire, spectacles, lectures théâtralisées... de façon ponctuelle ou dans le cadre de manifestations d'envergure territoriale (prix Rosine Perrier, Ma bibliothèque en fête, En Avant-pays le livre...) ou encore nationale (opération Premières Pages, Mois du film documentaire).

Les informations relatives à la bibliothèque municipale, ainsi que la liste des acquisitions effectuées, sont

consultables sur le site internet de la Commune.

Un bulletin est édité trois fois par an, récapitulant la liste des acquisitions complétée du résumé de chaque ouvrage cité. Ce document est à retirer à la bibliothèque auprès des membres de l'équipe composée de dix bénévoles et d'un agent public, durant les permanences :

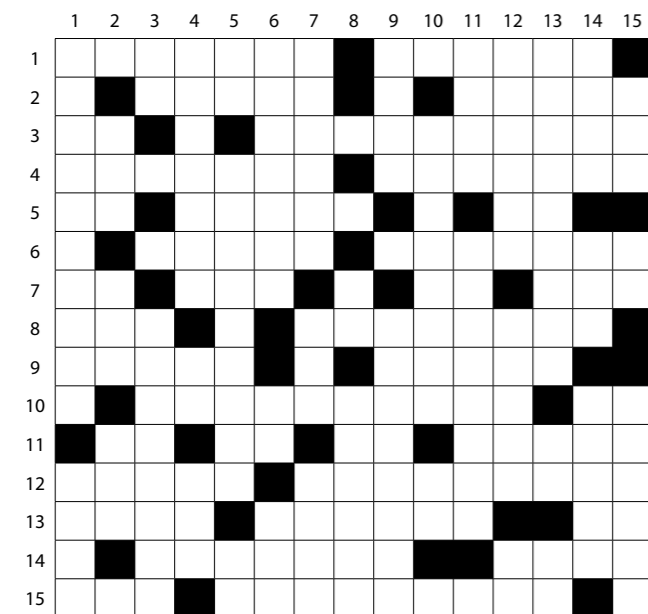
- mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
- jeudi de 16 h à 19 h 30, en période scolaire uniquement,
- samedi de 10 h à 12 h.

Corinne Le Moël



Accédez aux listes des acquisitions de la bibliothèque et aux informations pratiques en scannant le QRCode.

## La grille de Catherine : « Les champignons »



### Horizontalement

1. Blanches ou noires, pas pour les cochons - Résulte d'une regrettable erreur d'identification
2. S'accroche aux essuie-glace - Nid maternel
3. Pronom - Grande douleur
4. Mou ou dur, l'ennemi des dentiers - Grande bringue
5. Foutu - Peut être diabolique - Conjonction
6. Crie dans la nuit - Teinturier ou hippie ?
7. Note - Direction - Morceau de poulet - Conjonction de subordination
8. Spécialiste des otites - Des porte-tubes ou porte-lamelles
9. Dans les Écrins - Sur le drapeau corse
10. Planque ses lames sous le rideau - Indispensable pour trouver un job
11. En tête - Conjonction - Pronom - Fait sortir les escargots
12. Métal à assiettes - Période de poussée du second du 5 vertical
13. N'aime pas le calcul - Ses habitants avaient une réputation d'inculture - Accompagne le docteur
14. Existe en différentes couleurs - Poignée de saisie
15. Première dame - Poitrinaire

### Verticalement

1. Pied bleu - S'est perdu ?
2. Fatigué - Dix sur dix - La colchique sonne sa fin
3. Note - Pleure si on le maltraite
4. Meuble - Théâtre lointain - Dans la minute
11. À l'envers : apprenti écuyer - Pousse sur les troncs et à la cave
12. Support - Sable - Or
13. Caractérise la langue verte - Devoir non surveillé - Négation
14. Affirmation peu convaincue - Peut être vomica - Des bouchons délicieux
15. Mise au monde - Réfléchi - Sacs à spores

Solution page 31

5. Note - Pousse en groupe et en rond - Sapeur-pompier
6. Permet de grimper - Pronom - Groupe industriel d'Outre-Rhin
7. Élégante - Kiaï - Est capable
8. Interjection - Huile d'orange amère
9. Vieille monnaie chinoise - Les reines des vénéneuses
10. Tranchai à nouveau - Doublé, refuse l'un et l'autre



## Richard Ehny 6<sup>e</sup> dan de karaté

RICHARD EHNY, PROFESSEUR DE KARATÉ DE NOVALAISE, A RÉUSSI À PARIS AU MOIS DE JUIN DERNIER, DEVANT LES JUGES DE LA COMMISSION NATIONALE DES GRADES, L'EXAMEN DE 6<sup>ÈME</sup> DAN DE KARATÉ.



Cette nouvelle ceinture lui a été remise par le président de la fédération Française de Karaté. Une épreuve, que Richard a préparée pendant une année entière avec la rédaction

et la soutenance d'un mémoire sur les spécificités du Style Wado ryu et ses principes fondamentaux, ainsi qu'un programme technique démontré et mis en application. Richard rentre ainsi à 43 ans dans la sphère des hauts gradés Français. Le fruit d'un travail et d'une passion de 37 saisons.

Ce sportif haut gradé, et excellent éducateur communique sa passion, avec son équipe d'encadrement, tous les lundis (body karaté) de 19 h à 20 h et les

mardis (karaté) de 17 h à 20 h à la salle Polyvalente de Novalaise. D'ailleurs quand Richard nous parle du bienfait de cet art martial, il est dithyrambique à son sujet.

« Le karaté permet notamment d'améliorer sa forme physique, dont sa capacité cardiovasculaire, sa coordination, son équilibre, sa posture et sa souplesse. Sur le plan psychologique, il permet d'accroître sa confiance et son estime de soi, tout en apprenant le respect d'autrui et la discipline. Il est aussi bénéfique pour la concentration la détermination C'est un vecteur de valeurs relationnelles et sociales, et bien plus encore! Bref, il est une formidable école de la vie. »

Bien entendu de telles compétences, ont déjà séduit plus de 73 licenciés sur notre communauté de communes, et les résultats en compétition ne se sont pas fait attendre.

Notons la belle troisième place, à la Coupe de France wado kata benjamin (bon sang ne saurait mentir) d'Aloïs Ehny.

Gilles Gros, adjoint

## Le club de gym vous accueille

Le club gymnique de Novalaise est un club de gymnastique affilié à la FSCF.

Il propose des cours de baby éveil aux enfants de trois à cinq ans filles et garçons. Cet atelier est une première approche de la gymnastique puisqu'il permet de découvrir les différents agrès (poutre, barre, sol, saut) sous forme de parcours. Les parents sont les bienvenus. Ils accompagneront ainsi leurs enfants sur l'apprentissage de la motricité. À partir de 6 ans, le club n'entraîne plus que les filles en

sections loisir et compétition.

Le loisir s'entraîne une fois, deux heures par semaine et la section compétition au minimum deux fois deux heures. Les gymnastes font en moyenne deux à quatre compétitions dans l'année soit individuellement soit par équipes. Les entraînements se font au gymnase de Novalaise et pour garder une qualité d'entraînement les groupes sont de douze enfants maximum.

Corinne Berthet, présidente du club

## Forum des associations : une journée de convivialité

Cette année encore, le forum des associations a connu une forte affluence. Il a permis à 28 associations du territoire de réaliser leurs inscriptions, de se faire connaître ou de recruter de nouveaux bénévoles. Le forum fait maintenant parti des incontournables de la rentrée.

La nouveauté était donc ailleurs. Les responsables des différentes associations commencent à bien se connaître et on peut dire que des liens se tissent entre les différents bénévoles. C'est donc naturellement que Fabien Dupraz, le Président de Novalaise boules, et son équipe avaient proposé d'organiser un repas pour les exposants une fois que les visiteurs auraient quitté la salle polyvalente. Plus de 30 personnes ont donc partagé ce repas avant de s'initier dans la bonne humeur à la boule lyonnaise. Merci aux bénévoles de Novalaise boules, espérons que cette initiative, que la municipalité encouragera toujours, soit renouvelée par d'autres associations.

François Gauthier, adjoint





## Le bureau de poste devient une Maison de services au public

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC DÉLIVRENT UNE OFFRE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ À L'ATTENTION DE TOUTS LES PUBLICS. EN UN LIEU UNIQUE, LES USAGERS SONT ACCOMPAGNÉS PAR DES AGENTS DANS LEURS DÉMARCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE. DE L'INFORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT SUR DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES, LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ARTICULENT PRÉSENCE HUMAINE ET OUTILS NUMÉRIQUES.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pilote la politique publique d'accessibilité aux services dont les Maisons de services au public sont un outil de proximité. Le dispositif d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public a été confié à la Caisse des dépôts.

### Une gamme élargie de services en un lieu unique

Dans une Maison de services au public, l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. À proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services. Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le



bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...

- aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...
- mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, dans certains cas permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance...

Sept opérateurs nationaux sont partenaires du programme national Maison de services au public :

- Pôle emploi,
- la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Assurance maladie),
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Assurance retraite),
- la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
- la Caisse Centrale de la mutualité sociale agricole (MSA),
- La Poste,
- GRDF.

La convention régissant les missions de la Maison de services au public située dans le bureau de poste de la commune est en cours de signature par les différents partenaires. Elle devrait être opérationnelle prochainement.

François Gauthier, adjoint



## Décès, le choix de la crémation

DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES EXPRIMENT LE SOUHAIT DE SE FAIRE INCINÉRER APRÈS LEUR DÉCÈS. EN FRANCE, LA CRÉMATION REPRÉSENTE AUJOURD'HUI 33 % DES OBSÈQUES ET ON ESTIME QUE CE CHIFFRE VA MONTER À 50 % DANS LES 15 ANS.

Voici quelques points à connaître.

En Savoie, il n'existe qu'un seul centre cinéraire (crématorium) : celui de la ville de Chambéry. Il est géré par les Pompes funèbres municipales de Chambéry (PFM) mais il est ouvert à toute personne qui en fait la demande, y compris toutes les sociétés de pompes funèbres choisies par les familles.

Le centre comporte une grande salle de réception qui peut accueillir des cérémonies laïques ou religieuses, au cours desquelles le cercueil contenant le corps est exposé. Un ordonnateur règle avec la famille les détails de la cérémonie, exactement comme lors d'une cérémonie à l'église.

Après la crémation, l'urne scellée contenant les cendres est remise à la

famille, ou peut être conservée pendant un an maximum au centre en attendant que la famille fasse le choix de la destination des cendres.

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 a considérablement changé la législation en vigueur en conférant aux cendres un statut juridique « afin que celles-ci soient traitées avec respect, dignité et décence ». Les cendres jouissent à présent d'une protection juridique identique à celui d'un corps inhumé dans un cercueil. On parle de « défunt en cendres ». Cette loi autorise différentes destinations pour les cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

### La dispersion des cendres

- La dispersion dans la nature : les cendres peuvent être dispersées en mer ou en pleine nature, à condition que ce ne soit pas sur une voie publique. Il n'y a pas besoin d'autorisation du maire de la commune, même s'il est conseillé de le tenir informé. En revanche, il faut obligatoirement en faire la déclaration à la mairie du lieu de naissance du

défunt, qui tient un registre dans lequel sont reportés l'identité du défunt, la date et le lieu de la dispersion.

- La dispersion dans le « Jardin du souvenir », un espace conçu et dédié à cet usage, et situé dans le cimetière, est également autorisée. À Novalaise, le jardin du souvenir se trouve devant les cases du columbarium. Depuis cet automne, une stèle en granit a été mise en place, comme « support de mémoire ». Son rôle sera de permettre la pose de plaques mentionnant le nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.

### La conservation des cendres dans l'urne

- La conservation dans une case du columbarium : l'urne peut être déposée dans une case de columbarium. Les cases peuvent accueillir deux ou trois urnes. À Novalaise, elles sont louées en concession pour une durée de 15 ou 30 ans, date après laquelle la concession peut être renouvelée. L'urne peut également être retirée du columbarium en vue d'une autre destination, ou d'une dispersion. Le retrait de l'urne est assimilé à une exhumation de corps et nécessite une autorisation et une procédure stricte.

- L'enterrement dans une tombe classique : l'urne peut être enterrée dans une tombe au cimetière, en pleine terre ou dans un caveau, et ainsi rejoindre éventuellement des cercueils déjà en place. Sur autorisation du Maire, l'urne peut également être scellée sur la pierre tombale.

Dans certains cimetières (mais pas à Novalaise) il est proposé des concessions qui permettent de bâtir des « mini-tombes » de 1 m<sup>2</sup> environ, spécifiques aux urnes funéraires. On parle de « cavurnes ».

Catherine Laude, adjointe





## Louer une salle communale, c'est simple

LES SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS LEUR SONT DESTINÉES EN PRIORITÉ. AINSI L'ÉCOLE DE MUSIQUE, IL ÉTAIT UNE FOIS UN LAC OU LA FAPLA OCCUPENT TRÈS RÉGULIÈREMENT LE BÂTIMENT.

Peu de particuliers résidant dans la commune ont bénéficié d'une salle, que ce soit dans la maison des associations ou la salle polyvalente. Cette dernière a une capacité de 400 personnes,

elle est louée 300 € le week-end. Le rez-de-chaussée de la maison des associations (appelé espace Pré St Jean) à quand à lui une capacité d'accueil de 80 personnes et est loué 200 € le week-end. Ces deux salles disposent d'une cuisine, de réfrigérateurs et d'un lave-vaisselle. Le prix comprend la vaisselle.

Pour retenir une salle, il suffit de contacter le secrétariat de mairie.

*François Gauthier, adjoint*



## Un second bureau de vote à Novalaise

LA PROCHAINE REFONTE DES LISTES ÉLECTORALES SE FERA DÉBUT 2017 : ELLE CONSISTE EN UNE SIMPLE REMISE EN FORME DES LISTES ÉLECTORALES AVEC RECLASSEMENT DES ÉLECTEURS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU NUMÉRO SUIVANT CET ORDRE. UNE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE SERA ALORS DISTRIBUÉE À CHAQUE ÉLECTEUR.

La Commune de Novalaise a saisi l'opportunité de cette refonte pour créer un second bureau de vote. Le choix d'un découpage alphabétique a été retenu, les deux bureaux de vote se situant à la même adresse : au rez-de-chaussée de la mairie. Cette demande a été validée par arrêté préfectoral de la Savoie en date du 29 août 2016 désignant les bureaux de vote dans les communes de l'arrondissement de Chambéry, arrêté qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2017.

En conséquence, la commune de Novalaise détiendra deux bureaux de vote à compter de 2017, détaillés comme suit :

- le premier bureau de vote sera installé dans la salle des mariages au rez-de-chaussée de la mairie et accueillera les électeurs dont le nom de naissance commence par la lettre A jusqu'à la lettre G inclus,
- le second bureau de vote sera installé dans la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée de la mairie et accueillera les électeurs dont le nom de naissance commence par la lettre H jusqu'à la lettre Z.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur dès les prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

*Evelyne Ferouillet, secrétaire de mairie*



**INTERDICTION DE STATIONNER POUR MARCHÉ**  
de mardi 22h00 à mercredi 14h00  
et  
de samedi 22h00 à dimanche 14h00

Il arrive fréquemment que des véhicules stationnent sur des emplacements réservés aux marchés empêchant l'installation des commerçants et forains. Nous vous rappelons que ces stationnements sont strictement interdits du mardi 22 h au mercredi 14 h et du samedi 22 h au dimanche 14 h et ceci toute l'année. Merci de bien vouloir respecter ces arrêtés sous peine de poursuites.

*Claudine Tavel, adjointe*



## Carnet 2015

### Décès

- Anxionnaz Jeanne - 9 septembre
- Audigier Raymonde - 26 novembre
- Badon Denis - 23 juin
- Barral Yvette - 21 mars
- Beaujean Jeannine - 4 mars
- Bellemin Janine - 27 octobre
- Bellemin Paul - 29 octobre
- Berier Lucien - 14 février
- Berthet dit Carquelin Geneviève - 22 juin
- Bovagnet Simone - 19 février
- Brunier Hélène - 26 mars
- Bruschetta Michel - 5 juillet
- Choppy Robert - 1er février
- Dagand Hubert - 9 février
- Damevin Germain - 24 février
- Demargot Lucienne - 1er novembre
- Deschamps Marcel - 26 mai
- Gay-Lancermin Léon - 3 janvier
- Julien Jeanne - 21 février
- Lacoste Raymonde - 18 février
- Lagache Jacqueline - 3 août
- Latard-Baton Dominique - 30 novembre
- Lefèbre Alain - 6 juin
- Locatelli Albert - 30 avril
- Millon-Lavarque Roger - 14 mars
- Paccard André - 29 janvier
- Perraut André - 1<sup>er</sup> juin
- Proville Jacques - 21 février
- Rigotti Édouard - 17 janvier
- Sauteron Suzanne - 7 mai
- Thivichon-Prince René - 23 mai
- Vial Gilbert - 20 juin
- Viand Marcel - 8 février

### Naissances

- Aubert Coline - 21 février
- Banach Mathilde - 6 avril
- Bottan Tyméo - 13 mars
- Bruno Kilian - 7 novembre
- Caillet Léonore - 25 juin
- Caillet Madeleine - 25 juin
- Chateaufreyaud Luke - 22 juillet
- Demont Morgan - 13 octobre
- Garel Mona - 7 décembre
- Garioud Elyne - 10 septembre
- Gerbaud Luka - 23 septembre
- Gourdière Milo - 24 novembre
- Laigné Léo-Paul - 30 novembre
- Langlôys Helena - 13 mars
- Le Bouil Jade - 13 avril
- Maltret Eugénie - 22 novembre
- Mateus Éva - 21 mai
- Merloz Sacha - 25 octobre
- Perrier Valentin - 8 décembre
- Peyré Lina - 31 décembre
- Poch Estelle - 18 mai
- Riquoir Baptiste - 27 avril
- Zucchéro Anakin - 3 février

### Mariages

- Kaczmarek Stéphanie et Remond David - 6 juin
- Martin Angélique et Gilbert Anthony - 30 mai
- Pot Marie-Yvonne et Boivin Alain - 12 juin
- Sassonia Pascale et Dupraz Michel - 1<sup>er</sup> août
- Tarby Mandy et Blein Sylvain - 8 août



## Cartes grises, permis de conduire

### Prenez rendez-vous

À partir du lundi 7 novembre, la préfecture de la Savoie accueillera le public du service des cartes grises et des permis de conduire, uniquement, sur rendez-vous. Ainsi, à compter du 28 octobre 2016, vous

pourrez prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui vous conviendront sur le site internet de la préfecture de la Savoie : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr), onglet « Démarches administratives ».







## Numéros utiles

### **Mairie - [www.novalaise.fr](http://www.novalaise.fr)**

Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise  
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - [novalaise@wanadoo.fr](mailto:novalaise@wanadoo.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h  
Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h  
Samedi, les jours pairs de 9 h 30 à 11 h 30

### **Bibliothèque**

Tél. : 04 79 28 79 28 - Horaires d'ouverture :  
Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h  
Jeudi de 16 h à 19 h 30 (uniquement en période scolaire)  
Samedi de 10 h à 12 h

### **Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)**

Cusina - 73470 Nances  
Tél. : 04 79 28 78 64 - [ccla@ccla.fr](mailto:ccla@ccla.fr)

#### Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

### **Office du tourisme du lac d'Aiguebelette**

Tél. : 04 79 36 00 02

### **Déchetterie**

360 route du Bief du Moulin - ZA du Goutier  
73470 Novalaise - Tél. : 04 79 26 08 30

Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

Lundi et mercredi de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 18 h

Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Lundi de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 18 h

Mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

### **SIVU du groupe scolaire de Novalaise**

Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise  
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise  
Tél. : 04 79 28 98 40 - [sivu.ecoles.novalaise@orange.fr](mailto:sivu.ecoles.novalaise@orange.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Lundi de 8 h 15 à 11 h 45, mercredi de 8 h 15 à 11 h 45  
et de 13 h 15 à 16 h 45, jeudi de 15 h 45 à 17 h 45

École maternelle : 04 79 28 72 67

École élémentaire : 04 79 28 74 80

École Notre Dame : 04 79 28 76 62

Collège : 04 79 28 70 42

**Centre socio-culturel du Lac d'Aiguebelette (AEL)**

Point relais CAF : 04 79 28 57 39

**Multi-accueil Lépin-le-Lac - Novalaise : 04 79 72 22 93**

**EHPAD - Résidence du Lac d'Aiguebelette**

Tél. : 04 79 26 41 90

**Notaires associés : 04 76 31 53 30**

**Architecte conseil : se renseigner à la CCLA**

**Assistant social : 04 76 31 51 95**

**ADMR : 04 79 28 78 82**

**Gendarmerie : 17 - Service médical d'urgence : 15**

**Pompiers : 18 ou 112**

### **Médecins :**

D<sup>r</sup> Aymoz Hervé : 04 79 28 79 85

D<sup>r</sup> Lagoutte Laurence : 04 79 28 79 85

D<sup>r</sup> Dufaitre Mathieu : 04 79 28 72 80

**Kinésithérapeute : Claire Pascal : 04 79 28 77 78**

**Ostéopathe : Barnave Vincent : 04 79 33 51 42**

### **Psychologue :**

Seguin-Bouvier Céline : 06 09 06 81 36

**Orthophoniste : Quay Yvette : 04 79 28 73 70**

### **Sage-femme libérale**

**(D.I.U. Acupuncture obstétricale) :**

Gros Catherine : 06 60 21 67 60

### **Pédicure - Podologue :**

Pomel Virginie : 04 79 28 96 83

**Infirmières : 04 79 28 72 71**

**Pharmacien : D<sup>r</sup> Delaigue Vincent : 04 79 28 70 26**

### **Opticien :**

Novalaise optique, Samuel Kilinc : 09 84 55 04 41

**Vétérinaire : D<sup>r</sup> le Dall Jean-Hugues : 04 79 28 76 50**

*Ce bulletin a été réalisé par la commission Animation - Communication,  
composée, sous l'autorité de Denis Guillermand, maire de la commune et Gilles Gros, responsable de la commission, des membres suivants :  
Stéphane Diez, François Gautier, Isabelle Guillaud, Pascal Henry, Lysiane Perrier, Alain Plouzeau, Claudine Tavel*